

2019

RAPPORT DE GESTION

Ma BCJ

Ma banque

«Moutier Ma Ville»

L'objectif et la parole donnés aux jeunes

En fin d'année dernière, beaucoup de jeunes Prévôtis se sont improvisés photographes et auteurs de petits textes afin d'exprimer leur attachement à leur ville, et ce dans le but de décrocher un prix pour leur oeuvre. Le concours établi par la Banque Cantonale du Jura, en partenariat avec le Centre Culturel de la Prévôté, rejoignait l'axe d'intervention «Promotion culturelle» imaginé par le Service de la Jeunesse et des Actions Communautaires de Moutier (SeJAC) afin de sensibiliser les jeunes notamment aux démarches artistiques.

Ainsi, ces artistes en herbe, munis pour la grande majorité de leur smartphone, se sont lancés, non sans gêne, sans crainte d'être observés, jugés, critiqués dans la quête du cliché qui allait mettre en lumière leurs sentiments à l'égard de la cité. Si certains se retrouvaient en groupe pour se donner du courage en vue du travail à accomplir, d'autres se baladaient en solitaire, à l'affût d'une inspiration, d'un jeu de lumière, d'une perspective originale.

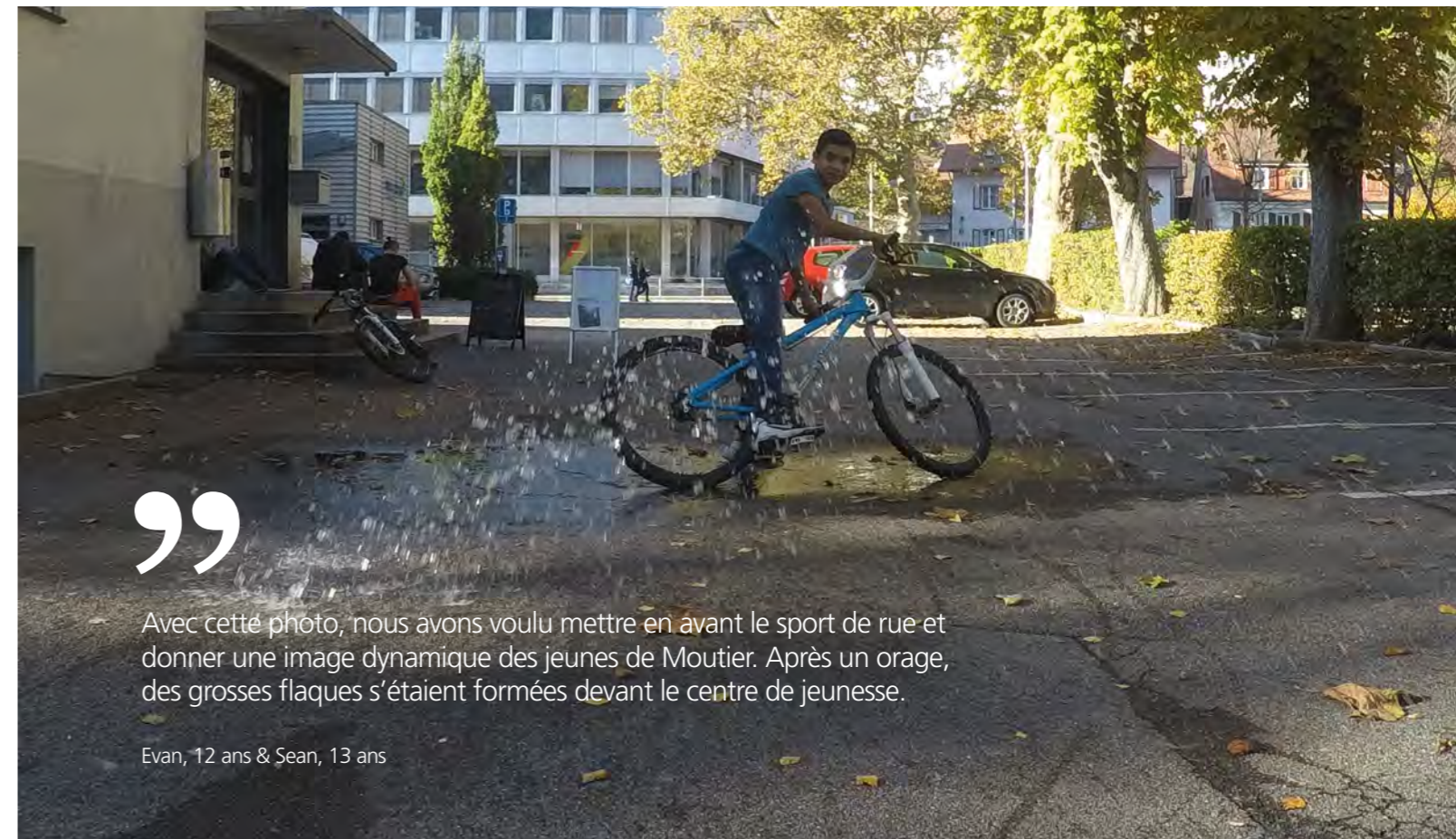
L'événement organisé dans le cadre de l'ouverture de la succursale de la Banque Cantonale du Jura à Moutier a permis à bon nombre d'ados de se responsabiliser et d'entreprendre un projet personnel à des fins artistiques. Le personnel du SeJAC n'est jamais intervenu dans la création d'une oeuvre ou d'un texte: il a favorisé l'autonomie des participants, il n'a jamais forcé ni même incité quiconque à prendre part au concours. Par contre, une fois que les jeunes avaient effectué leurs photos, le SeJAC proposait de les mettre en ligne, de travailler le texte qui accompagnait chaque image: toute la mise en place fut très judicieuse car sans être strictement encadrée, elle offrait tout de même, selon les besoins des jeunes, quelques outils bienvenus.

Enfin, il importe de souligner qu'à travers cette compétition bienveillante, la Banque Cantonale du Jura met en avant des qualités, des passions qui étaient peut-être cachées, enfouies chez certains participants. En offrant une tribune à leur travail, l'établissement complimente et valorise ces jeunes pour leur travail, et quelle meilleure récompense que la reconnaissance pour des adolescentes et des adolescents, à l'heure des réseaux sociaux et des commentaires pas toujours bienvenus à leur rencontre ?

Le concours donnera lieu à une exposition au Centre Culturel de la Prévôté dans le cadre du Festival Espacestand! avec un vernissage le vendredi 12 juin 2020 et une exposition du 13 au 28 juin 2020.

Bravo à la Banque Cantonale du Jura pour cette entreprise et vivement la mise en place d'autres concepts visant à responsabiliser et soutenir la jeunesse de notre belle région.

Valentin Winistoerfer, Parrain du concours «Moutier, Ma Ville»



”

Avec cette photo, nous avons voulu mettre en avant le sport de rue et donner une image dynamique des jeunes de Moutier. Après un orage, des grosses flaques s'étaient formées devant le centre de jeunesse.

Evan, 12 ans & Sean, 13 ans

Table des matières

6 Message aux actionnaires

8 Chiffres clés



17 Notre ambassadrice

18 La vie de la Banque

20 Développement durable



48 Bilan

49 Compte de résultat

50 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

50 Tableau des flux de trésorerie

51 Présentation des capitaux propres

52 Annexe

72 Rapport de l'organe de révision

80 Tableaux réglementaires selon Circ.-FINMA 16/1 : fonds propres, liquidités, risques de crédit, risques de taux, risques opérationnels

Message aux actionnaires

L'année 2019 a été marquée par les investissements importants consentis par la Banque Cantonale du Jura. Ils sont le reflet d'une part de notre dynamisme sur le marché jurassien et d'autre part de notre volonté stratégique de réaliser la transformation digitale de la Banque.

Ainsi, l'ouverture de notre Succursale de Moutier le 1^{er} mai 2019 a nécessité des investissements conséquents tant d'un point de vue matériel, avec l'aménagement de locaux répondant aux critères d'une banque résolument moderne, que d'un point de vue humain, avec l'engagement d'une équipe complète de sept collaborateurs. Les premiers mois d'activité sont réjouissants et les objectifs ambitieux assignés ont été largement atteints.

L'autre axe majeur d'investissements a été consacré à la poursuite du programme de digitalisation. D'importantes étapes ont été franchies en 2019, avec en particulier la mise en application d'un logiciel qui permet à notre Secteur Marchés de répondre aux exigences de la nouvelle Loi fédérale sur les services financiers. Cet outil, dynamique et automatisé, garantit l'adéquation entre le profil risque du client et son portefeuille. Par ailleurs, l'intégration de plateformes et de technologies innovantes nous ont permis le déploiement de nouvelles solutions digitales, telles que le dossier numérique des clients, l'automatisation du processus d'entrée en relation pour nos collaborateurs du Réseau ou encore la première version d'un nouveau logiciel qui permettra d'uniformiser et industrialiser nos processus crédits.

Tous ces efforts financiers consentis par la Banque sont d'une importance stratégique primordiale. Nous sommes persuadés qu'ils porteront leurs fruits à court terme et qu'ils renforceront l'attractivité de notre établissement, permettant ainsi de soutenir notre volonté de croissance.

La marche des affaires de l'année 2019 a d'ailleurs été particulièrement fructueuse. Les avances à la clientèle ont augmenté de plus de 130 millions de francs (+ 5,0%), alors que les dépôts titres de la clientèle se sont accrus de plus de 70 millions de francs (+ 9,5%).



”

Qu'est-ce que je veux représenter ? Je voulais représenter un emplacement qui est important pour moi et qui peut devenir photogénique si l'on y consacre du temps. Aussi pour montrer que l'on peut faire ce qu'on veut d'une belle chose.

Kenzo, 16 ans

Il n'en demeure pas moins que les nombreux investissements engagés, cumulés à la persistance des taux d'intérêt négatifs, ont pesé sur le bénéfice 2019 qui s'élève à 9,2 millions de francs, en baisse de 7,4%. Le Conseil d'administration a néanmoins décidé, en s'appuyant sur un renforcement des fonds propres de 7,3 millions de francs et un taux de couverture des fonds propres de 194%, de proposer à l'Assemblée générale un dividende 5,55 millions de francs. Ce dernier est

identique à celui de l'exercice précédent, qui représentait le montant le plus élevé jamais distribué par la BCJ.

Les défis restent nombreux. Nous aurons à cœur de les relever grâce à l'engagement et aux compétences de nos collaboratrices et collaborateurs, à qui nous adressons nos plus vifs remerciements pour l'immense travail accompli tout au long de l'exercice écoulé. Notre reconnaissance s'adresse également à nos chers ac-

tionnaires et à nos chers clients pour leur confiance et leur fidélité.



Christina Pamberg
Présidente du Conseil
d'administration



Bertrand Valley
Directeur général

Chiffres clés

Bilan (en millions de francs)	2015	2016	2017	2018	2019
Total du bilan	2'851	2'904	3'007	3'152	3'423
Avances à la clientèle (après compensation corrections de valeur)	2'324	2'371	2'504	2'652	2'783
Dépôts de la clientèle (y compris obligations de caisse)	1'821	1'790	1'861	1'966	2'050
Fonds propres (après répartition)	218.4	225.6	233.9	242.5	249.8
Résultats (en millions de francs)					
Revenu brut des opérations d'intérêts	29.9	31.0	32.9	34.2	34.0
Commissions	8.9	8.9	9.4	8.9	9.3
Résultat de négoce	4.3	4.2	4.8	3.9	4.3
Total des produits (avant variations des corrections de valeur pour risque de défaillance)	43.4	44.4	47.4	47.6	48.0
Charges d'exploitation	26.5	26.3	26.6	27.0	27.9
Résultat opérationnel	16.0	16.5	17.5	18.0	17.0
Bénéfice	8.6	8.8	9.6	9.9	9.2
Dépôts titres de la clientèle (en millions de francs)					
	792	795	848	776	850
Effectif total (en unités de travail à plein temps)					
	115.6	116.2	116.3	122.2	125.4
Ratios (en %)					
Fonds propres (après répartition) / Total du bilan	7.7	7.8	7.8	7.7	7.3
Couverture des fonds propres exigibles y compris volant anticyclique	182	187	189	189	194
Ratio de fonds propres CET1 y compris volant anticyclique	14.5	15.0	15.2	15.1	15.5
Résultat opérationnel / Fonds propres (après répartition)	7.3	7.3	7.5	7.4	6.8
Charges / Produits	61	59	56.1	56.7	58.2
ROE (avant impôts et dotation aux fonds propres)	8.7	7.7	7.9	7.9	6.9
Données par action (en CHF)					
Fonds propres	72.8	75.2	78.0	80.8	83.3
Résultat opérationnel	5.3	5.5	5.8	6.0	5.7
Bénéfice	2.9	3.0	3.2	3.3	3.1
Dividende	1.80	1.80	1.85	1.85	1.85
Données boursières (en francs)					
Cours le plus haut	67.90	61.45	60.85	57.50	59.00
Cours le plus bas	56.50	50.00	52.00	52.50	52.00
Clôture	61.30	56.00	58.00	53.00	56.00
P/E ratio (avant dotation aux fonds propres)	13	13	13	11	13
Capitalisation boursière (en milliers de francs)					
	183'900	168'000	174'000	159'000	168'000
Nombre d'actions	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000



125 mio de CHF

d'augmentation des créances hypothécaires

Soit 5% d'augmentation par rapport à 2018. Il s'agit là de l'une des plus fortes progressions annuelles que la Banque Cantonale du Jura ait connu.



151 collaborateurs

employeur de référence dans le Jura

Dont 52% de femmes et 48% d'hommes certifié par le label Fair-ON-Pay qui atteste du respect de l'égalité salariale au sein de la Banque Cantonale du Jura.



9.2 mio de CHF

de bénéfice (résultat de la période)

Soit le troisième meilleur bénéfice atteint par la Banque Cantonale du Jura depuis sa création.



7 collaborateurs

pour la nouvelle succursale de Moutier

Et un investissement de 1.7 mio.



7.02 mio de CHF

versés aux collectivités jurassiennes

Soit 55% du bénéfice avant dotation à la réserve pour risques bancaires généraux reversé aux collectivités jurassiennes sous forme de dividende, de rémunération de la garantie d'Etat, d'impôts cantonal, communal et ecclésiastique.



2.03 mio de CHF

investis dans la digitalisation et les projets informatiques

Ce qui permet de s'adapter à l'évolution technologique et d'améliorer la qualité des prestations offertes à notre clientèle.

Rapport annuel 2019

”

J'ai pris cette photo depuis un banc public situé entre le Centre d'apprentissage de l'arc jurassien et la gare. J'aime le contraste entre le noir et la lumière. De nuit, Moutier donne l'image d'une grande ville moderne.

Shelsy, 17 ans

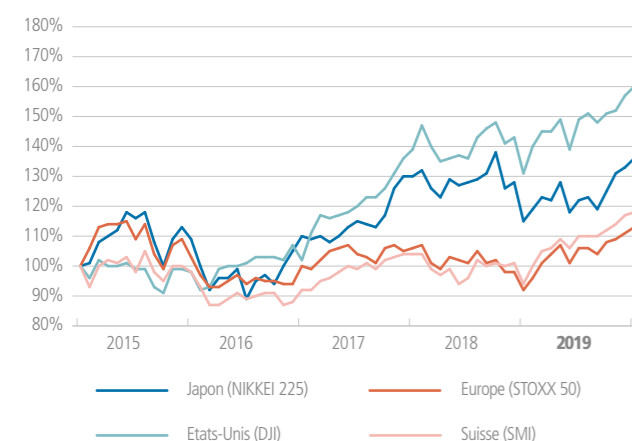
Introduction

Les incertitudes prévalant en 2018 ont généralement perduré durant l'année 2019. L'issue du Brexit, la poursuite des négociations commerciales entre la Chine et les Etats-Unis ainsi que le ralentissement de la conjoncture économique mondiale ont été au cœur des préoccupations des investisseurs durant l'année 2019.

Or, en dépit de tous ces facteurs d'instabilité, les marchés financiers ont connu une année record. Toutes les classes d'actifs ont enregistré une hausse. La principale raison liée à cette évolution positive des marchés est à rechercher auprès des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed), qui menait une politique plus restrictive jusqu'à fin 2018, a soudainement changé son fusil d'épaule en abaissant plusieurs fois son taux directeur au cours de l'année sous revue. La Banque centrale européenne (BCE) a également changé de cap en diminuant son taux directeur et en relançant son programme de rachat d'actifs en octobre 2019. Ce revirement des banques centrales est attribuable au fléchissement de la conjoncture mondiale.

Dans ce contexte international relativement incertain, les prévisions de croissance de l'économie suisse ont été revues à la baisse. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), qui tablait sur une croissance de 1.5% du PIB en décembre 2018, a abaissé ses prévisions de 0.6% durant l'année 2019. Ce ralentissement est en partie imputable à la faiblesse de l'économie allemande qui a pénalisé le commerce extérieur helvétique. En effet, plus d'un cinquième de nos exportations sont destinées à ce marché.

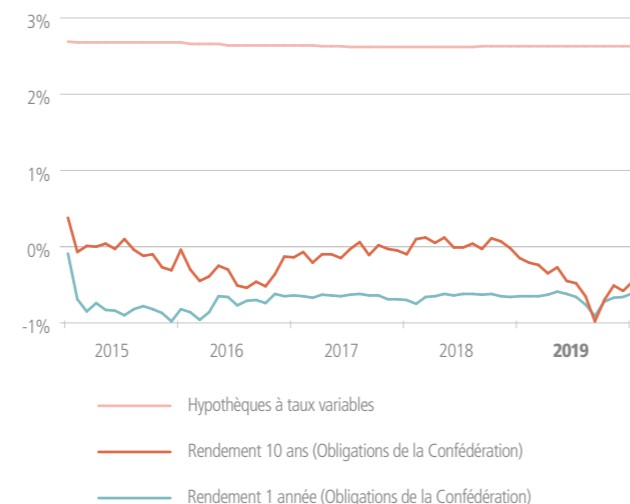
Evolution des marchés boursiers



Dans le canton du Jura, malgré une légère augmentation du taux de chômage de 0.3% durant l'année 2019, la situation économique peut être qualifiée de positive, les entreprises de la région ayant réalisé de bons résultats. Néanmoins, les développements internationaux et particulièrement les accords commerciaux entre Etats sont et seront cruciaux pour le développement de l'économie jurassienne, dont l'essentiel de la croissance repose sur les secteurs de l'horlogerie et de la machine-outil.

Si l'évolution réjouissante des marchés financiers a permis au domaine bancaire d'accroître ses revenus de commissions de placement, la situation sur le résultat des opérations d'intérêts est tout autre. La persistance du phénomène de taux d'intérêt négatifs imposés par la Banque nationale complique encore la situation en impactant parfois lourdement la marge d'intérêts et les résultats des banques, dans la mesure où il leur est souvent difficile de repercuter ces taux négatifs sur leur clientèle.

Evolution des taux d'intérêt (en CHF)



Par ailleurs, la montée en puissance des applications mobiles dédiées à la finance vient augmenter un peu plus la pression sur les banques. S'appuyant sur l'innovation technologique, les FinTech, qui allient finance et technologie, repensent les services financiers et bancaires, mettant au défi l'industrie bancaire.

Marche des affaires de la BCJ

Dans un contexte financier toujours difficile, la Banque Cantonale du Jura a réalisé un exercice 2019 satisfaisant. Le total du bilan affiche une belle progression de 8,6% et atteint 3,4 milliards de francs, grâce notamment à la croissance réjouissante des créances hypothécaires de 5,4% (+125 millions de francs).

Le bénéfice atteint 9,2 millions de francs, en baisse de 7,4% (-0,7 million de francs). Ce chiffre reflète d'une part l'effet des taux d'intérêt négatifs sur la marche des affaires de la BCJ. Il montre également l'impact des charges liées à l'ouverture de la succursale de Moutier et à la poursuite du programme de digitalisation de la Banque. Convaincue que les efforts dans la digitalisation sont importants pour son avenir, la BCJ a depuis 2017 investi massivement dans les nouvelles technologies, afin de proposer à sa clientèle une offre digitale complémentaire tout en maintenant des services de base de qualité.

Les chiffres dégagés en 2019 témoignent dans leur ensemble de la bonne santé financière de la BCJ et lui permettent de faire face avec sérénité à un contexte économique et financier difficile.



”

Ce banc, situé derrière le centre de jeunesse est un endroit où je rencontre mes amies. J'y passe de bons moments.

Lilou, 13 ans

Bilan

Depuis plusieurs années, le total du bilan s'accroît de manière significative. L'exercice 2019 ne fait pas exception à la règle, la hausse enregistrée étant de 271.3 millions. Au 31 décembre 2019, le bilan de la BCJ se montait ainsi à 3,42 milliards, ce qui constitue un nouveau record depuis la création de la Banque.

Actif

Au niveau de l'actif, on soulignera la progression importante des postes de liquidités (+122 millions) et des créances hypothécaires (+125 millions). Globalement, les avances à la clientèle affichent une hausse qui se chiffre à quelque 132 millions.

Le volume brut des nouvelles avances octroyées à la clientèle en 2019 s'est fixé à 290 millions. Ce chiffre est en progression de 15 millions par rapport à l'année précédente. Son importance démontre que la BCJ joue pleinement son rôle de soutien à l'économie régionale, tout en respectant naturellement les préceptes d'une saine gestion. La Banque a également pour principe d'accompagner les entreprises jurassiennes fondamentalement saines, lorsqu'elles connaissent des passages plus difficiles en raison notamment d'une conjoncture défavorable.

Le poste des liquidités s'élève à 450 millions (+122 millions) et demeure à un niveau très élevé. Cela s'explique notamment par les conditions de taux d'intérêt négatifs qui ont prévalu sur le marché durant l'année 2019 et qui ont conduit la Banque à accroître ses engagements à court terme générateurs de liquidités. L'adaptation du montant exonéré pour le prélèvement de l'intérêt négatif par la BNS constitue un deuxième élément expliquant la hausse de 122 millions.

Les autres postes de l'actif n'ont pas enregistré de variations particulièrement notoires nécessitant une explication.

Passif

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Banque a été très active sur le marché interbancaire. Ainsi, les engagements envers les banques marquent une progression significative qui se chiffre à quelque 146 millions.

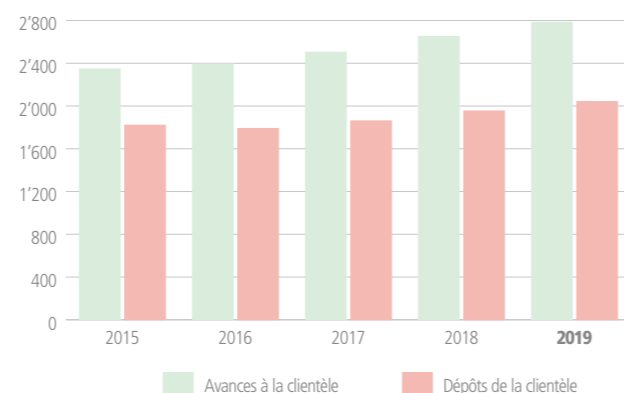
Compte de résultat

Le total des revenus de la Banque, qui s'établit à 47,7 millions, enregistre une progression de 0,9 million (+1,9%) par rapport aux chiffres de l'exercice précédent. Ce résultat s'explique par une augmentation de tous les types de revenus, hormis les autres résultats ordinaires.

Opérations de crédits et résultat d'intérêts

Le contexte général des taux d'intérêt sur le marché helvétique demeure compliqué. L'année 2019 a été marquée par un recul significatif des taux longs. Quant aux taux à court terme, ils demeurent désespérément en territoire négatif. Cette situation péjore la

Couverture des avances à la clientèle par les fonds de la clientèle (en millions de CHF)



Les engagements envers la clientèle progressent également de façon importante (+87 millions). Cette hausse s'explique notamment par un accroissement des dépôts d'épargne (+63 millions).

Cette progression réjouissante des dépôts de la clientèle a financé plus de 50% de l'importante hausse des créances hypothécaires.

Les autres sources de refinancement ont été peu mises à contribution, à l'image de la rubrique des emprunts et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage qui augmente légèrement (+ 11 millions).

L'évolution des autres postes du passif du bilan est nettement moins conséquente et ne suscite pas de commentaires particuliers.

Nous soulignerons encore que le ratio de financement des avances à la clientèle par les dépôts de la clientèle est resté quasiment stable passant de 74,1% à 73,6% et ceci malgré la forte hausse des créances hypothécaires.

marge moyenne des banques, dans la mesure où une répercussion de ces taux négatifs sur les dépôts d'épargne est problématique.

Malgré une progression importante des avances à la clientèle (+132 millions), le résultat brut des opérations d'intérêts est en baisse de -0,2 million (-0,5%). La persistance des taux négatifs

ainsi que la baisse des marges d'intérêts expliquent cette situation.

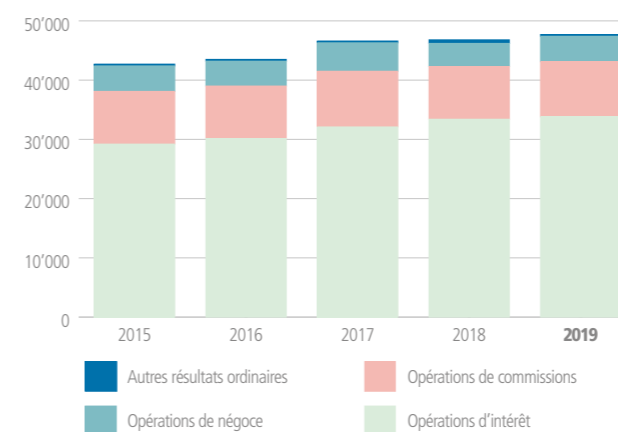
On relèvera que ce résultat ne tient pas compte de la variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts, qui représente, pour l'exercice sous revue, une charge de -0,3 million (-0,8 million en 2018).

Au niveau des conditions appliquées à la clientèle, notre Banque a maintenu son taux hypothécaire variable de référence pour les immeubles d'habitation à 2,875%.

Il faut toutefois rappeler que ce taux de référence n'a plus grande signification depuis plusieurs années, dans le sens où le bas niveau des taux a conduit la très grande majorité des clients à conclure des contrats à terme fixe à des conditions particulièrement attractives. Ainsi, à fin 2019, la part des hypothèques à taux fixe dans le portefeuille de la Banque représentait plus de 97% du total des créances hypothécaires.

Cette composition du portefeuille hypothécaire exige que la Banque soit particulièrement attentive à la structure de son refinancement et à la maîtrise de son risque de taux. Elle se doit notamment d'assurer une congruence importante des échéances entre les actifs et les passifs de son bilan. Pour ce faire, elle utilise les moyens traditionnels de refinancement, mais aussi des instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux (Interest Rate Swap) ou les options sur taux (CAPS).

Répartition des produits (en milliers de CHF)



Opérations de commissions, de négoce et autres produits ordinaires

L'exercice 2019 a été très favorable pour les marchés financiers. La quasi-totalité des marchés d'actions a affiché une hausse.

Dans ce contexte, le résultat des opérations de commissions et des prestations de services de la BCJ, qui s'établit à 9,3 millions, est en hausse de +0,4 million par rapport à l'année antérieure.

Le résultat des opérations de négoce (4,3 millions) enregistre lui aussi une hausse par rapport à l'exercice précédent, la hausse étant

de 0,3 million. Cette progression est imputable avant tout à un résultat positif des opérations de titres menées pour le compte propre de la Banque.

Par contre, les autres résultats ordinaires accusent un recul de -0,3 million qui s'explique essentiellement par une baisse du produit des participations détenues par la Banque.

Charges d'exploitation, amortissements et provisions

Les charges d'exploitation s'établissent à 27,9 millions, accusant une progression de 0,9 million, qui est due principalement à la hausse des charges de personnel. Cette dernière est notamment à mettre en rapport avec le début d'activité de nouveaux collaborateurs qui travaillent au sein de la nouvelle succursale de Moutier, qui a ouvert ses portes au printemps 2019.

La faible augmentation des autres charges d'exploitation (0,6%) s'explique par un effort de gestion stricte de la Banque. A signaler que la charge liée à la rémunération de la garantie de l'Etat (0,8 million) est comptabilisée sous cette rubrique.

Les amortissements accusent par contre une progression sensible de 0,8 million par rapport à ceux de l'exercice antérieur (+41,4%). Cette évolution de la charge d'amortissements témoigne de l'effort important que la Banque consent et va encore consentir dans ces prochaines années dans le domaine de la digitalisation.

Nous rappellerons que les corrections de valeur et provisions sont séparées depuis l'exercice 2015, celles touchant les risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts étant prises en compte dans le résultat net des opérations d'intérêts.

Du point de vue technique, la Banque constitue essentiellement des provisions individuelles sur les positions de débiteurs présentant un risque avéré de défaillance. Elle assure ainsi une couverture adéquate de ce type de risques. En parallèle, elle dispose de provisions forfaitaires, notamment sur la catégorie des débiteurs sous surveillance accrue. A ce sujet, il faut relever que le taux de provisionnement sur cette catégorie de débiteurs est fixé à 5% des engagements globaux, taux identique à celui appliqué lors des derniers exercices.

Le poste des variations de provisions, autres correctifs de valeur et pertes se solde par une charge de 0,09 million.

Produits extraordinaires et réserves pour risques bancaires généraux

Le dernier poste influençant significativement le bénéfice est celui des variations de réserves pour risques bancaires généraux, réserves qui sont considérées comme des fonds propres. La charge nette de 3,7 millions s'explique exclusivement par la dotation à ces réserves, prélevée sur le résultat opérationnel.

Résultat

Le résultat opérationnel est en recul de 5,5% et se monte à 17 millions. En tenant compte d'une charge fiscale de 4,2 millions et

d'une attribution à la réserve pour risques bancaires généraux de 3,7 millions, le bénéfice est en baisse de 7,4% et atteint la somme de 9,2 millions.

Proposition de répartition du bénéfice

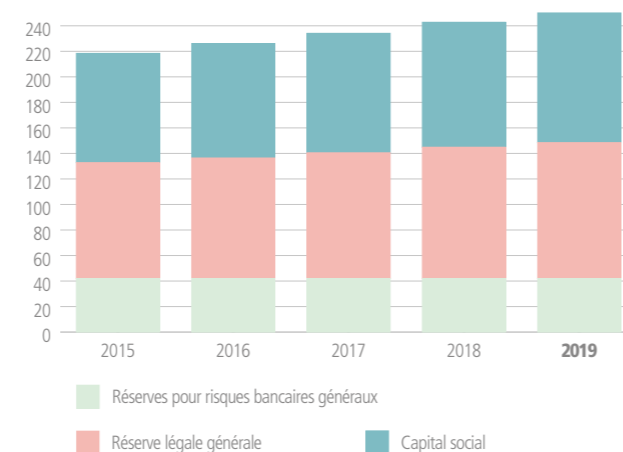
Le résultat opérationnel permet de doter substantiellement les réserves pour risques bancaires généraux (3,7 millions) et de mettre à disposition de l'Assemblée générale un montant de 9,6 millions, incluant le report à nouveau de l'exercice précédent.

En ce qui concerne la répartition du bénéfice, les résultats dégagés conduisent le Conseil d'administration à proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende inchangé de CHF 1,85 par action (montant global de 5,55 millions) et une dotation à la réserve légale générale de 3,7 millions.

Si ces propositions sont agréées, la Banque verrait ses fonds propres s'accroître de quelque 7,3 millions, assurant ainsi un nouveau renforcement de sa structure financière. Le montant des fonds propres atteindrait alors 249,8 millions (après distribution du dividende), ce qui représente un ratio de fonds propres CET1 de 16,6%, 15,5% en prenant en considération le volant anticyclique.

Le renforcement du montant des fonds propres permet ainsi à la BCJ de disposer d'une marge de manœuvre appréciable dans l'optique du développement futur des affaires et de faire face avec sérénité à l'évolution prévisible des exigences légales en matière de fonds propres.

Evolution des fonds propres (en millions de CHF)



Notre ambassadrice: Katherine Choong

La BCJ a le plaisir de soutenir Katherine Choong, une jeune sportive jurassienne de talent, sur le devant de la scène falaise depuis maintenant plusieurs années.

L'année sportive de notre ambassadrice

En août 2018, Katherine Choong marquait l'histoire suisse de l'escalade en devenant la première femme suisse à réussir l'exploit de gravir une face de niveau 9a, l'un des degrés de difficulté les plus élevés en escalade. Pour 2019, Katherine souhaitait renouveler la performance dans un style d'escalade différent. Au terme d'heures de travail et d'un entraînement intensif, notre ambassadrice s'est octroyée une seconde voie cotée 9a, en devenant la première grimpeuse à dompter le Jungfrau Marathon à Gimmelwald au mois d'octobre.

L'exploit de la grimpeuse a fait l'objet d'un film de 26 minutes diffusé en avant-première suisse à Cinémont.

”

Quand j'ai clippé le relais, c'était tout d'abord une explosion de joie. La joie d'avoir à nouveau dépassé mes limites physiquement mais surtout mentalement. Tous les efforts, le temps investi, la sueur, la frustration prenaient enfin du sens.

Katherine Choong

Grimpeuse insatiable et voyageuse infatigable, Katherine a également enchaîné plusieurs grandes voies: l'American Hustle cotée 8c à Oliana en Espagne, la voie Deep Blue See 7b+ 320 mètres sur la face nord-ouest de l'Eiger et enchaîné chaque longueur de la voie Tarrago 8b+ (6b, 6b+, 8b, 8a, 8b+, 8a) 240 mètres à Montserrat en Espagne.

En 2019, notre ambassadrice a également eu l'opportunité de se rendre au Liban pour apporter son soutien à l'association ClimbAid dont l'objectif est d'aider les jeunes et enfants syriens vivant dans les camps de réfugiés à travers l'escalade.

Côté compétitions, Katherine a obtenu la 4ème place à la Coupe Suisse d'Uster et atteint 2 demi-finales avec le 16ème rang aux Championnats d'Europe à Edimbourg et le 19ème rang à la Coupe du Monde de Kranj en Slovénie.

Ces objectifs pour 2020 sont l'enchaînement de la voie Speed intégral 9a à Voralpsee, de la grande voie Magic Mushroom 7c+ sur la face nord / ouest de l'Eiger et/ou de Tarrago 8b+ 240 mètres à Montserrat en Espagne. Pour les compétitions, elle souhaite accéder aux demi-finales ou à la finale des Championnats d'Europe à Moscou et parvenir aux finales en Coupes du Monde de difficulté en juin et juillet.

La vie de la Banque

Au cours de ces dernières années, nos collaborateurs ont dû s'adapter, jour après jour, aux nouvelles exigences du monde bancaire. L'objectif de chacun de nos 150 collaborateurs est de progresser afin de pouvoir toujours être prêt à affronter les nouveaux défis qui rythment la vie de notre établissement. A travers les quelques lignes qui suivent, nous souhaitons offrir au lecteur un éclairage sur notre organisation interne et sur les faits qui ont marqué l'année 2019.

Effectif

Au cours de l'année 2019, l'effectif du personnel a légèrement augmenté. Exprimé en termes d'emplois à temps complet, il est passé de 122.20 à 125.40 postes entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019. A noter que durant cette période, la Banque s'est associée les services de 10 nouveaux collaborateurs.

Formation

Le professionnalisme s'exerce à travers une formation efficace et performante. De ce fait, l'ensemble de notre personnel est en permanence formé aux exigences de plus en plus pointues des métiers bancaires. La formation est dispensée par des formateurs internes et externes ainsi que par des programmes d'auto-apprentissage (e-learning).

Promotions

Le Conseil d'administration a nommé au rang de fondés de pouvoir et responsables de succursales:



L'engagement de la BCJ au profit de la formation des jeunes est également important. En 2019, 6 jeunes personnes effectuaient un apprentissage d'employé de commerce au sein de notre établissement. Pendant trois ans, les apprentis sont formés tour à tour à la gestion courante, aux opérations financières et aux opérations de crédit. Ils bénéficient d'une formation pratique, coachés sur leur place de travail par une formatrice interne, et d'une formation théorique dispensée dans le cadre d'un partenariat avec la Banque Cantonale Bernoise pour les cours bancaires et avec les écoles professionnelles régionales pour ce qui concerne les connaissances commerciales. En outre, trois jeunes personnes ont été engagées pour un stage pratique en vue de l'obtention de la maturité professionnelle commerciale.

Il faut encore relever qu'actuellement une personne issue d'une université suisse, a été engagée pour effectuer un stage de formation de deux ans. Elle est destinée à venir renforcer un secteur d'activité de l'établissement au terme de sa formation.

Le Conseil d'administration a promu et nommé au rang de fondés de pouvoir:



Le Conseil d'administration a promu et nommé au rang de mandataire commercial:



Développement durable

La Banque Cantonale du Jura assume sa responsabilité sociale d'entreprise au travers de ses activités. Elle s'appuie, d'une part, sur des valeurs de loyauté, d'indépendance, d'éthique et de transparence, et d'autre part, elle respecte les principes du développement durable visant à la réduction des conséquences environnementales de ses activités.

Action citoyenne

Depuis 2010, la BCJ s'engage en faveur de projets jurassiens dans le domaine social et environnemental à travers la mise en place d'une action citoyenne.

Samedi 21 septembre, plus de 50 personnes, collaborateurs de la BCJ, familles et retraités se sont réunis à la Résidence la Promenade à Delémont pour mener à bien un magnifique projet initié par des animatrices et soignantes de la Résidence.

Dans une volonté de mieux connaître et d'individualiser l'accompagnement des résidents, un projet de vie a été développé afin de permettre une meilleure prise en charge des personnes. Dans ce sens, 120 tableaux de vie ont été réalisés. Chaque tableau est composé d'une partie effaçable et aimantée et peut être complété par le résident et ses proches, avec des photos, des cartes postales, mais également les projets qu'il souhaite réaliser ou encore ses centres d'intérêt. L'objectif du tableau est de permettre à n'importe quelle personne, qu'elle soit de la Résidence ou non, soignante ou non, d'interagir de manière directe avec le résident et par conséquent d'améliorer la prise en soins.

Encadré par une dizaine de collaborateurs de la Résidence la Promenade, l'ensemble des participants à l'action citoyenne ont suivi différents ateliers pour réaliser ces supports visuels qui ont été installés dans les chambres des résidents.



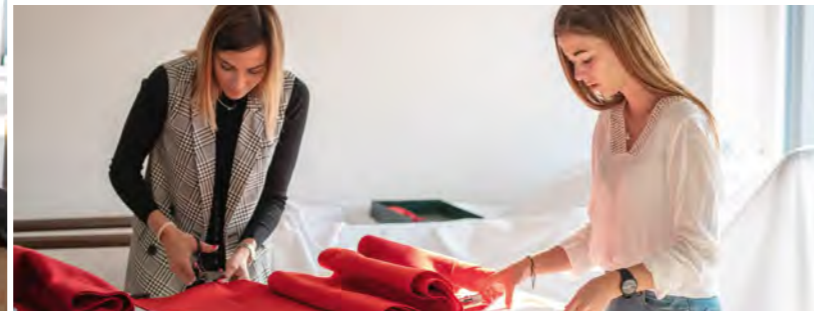
Label Fair-On-Pay

Employeur de référence, la BCJ emploie 150 personnes. Elle a obtenu le label «Fair-ON-Pay» qui atteste du respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes au sein de l'entreprise. Cette certification s'inscrit dans la continuité d'une gestion responsable des ressources humaines qui privilégie l'égalité des chances ainsi que l'épanouissement professionnel des collaboratrices et collaborateurs.

Le label Fair-ON-Pay a été obtenu au terme d'une analyse approfondie de la société Comp-On, prestataire reconnue par le Bureau fédéral de l'égalité en matière d'analyses salariales. Comp-On a délivré la certification avec pleine conformité, respectant les principes d'un « salaire égal pour un travail de valeur égale », tel que stipulé par la Constitution fédérale.

La vérification a été réalisée au moyen de l'instrument d'analyse Logib de la Confédération et selon les directives du Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes. Les rapports détaillés de Comp-On ont été validés par l'organisme de contrôle indépendant SGS.

Le certificat est valable 4 ans.



273 t de CO₂

Total des émissions de gaz à effet de serre



97.5 t de CO₂

émises par le chauffage, soit 36% de la consommation



144.8 t de CO₂

émises par les trajets pendulaires, soit 53% de la consommation



15.5 t de CO₂

émises par les déplacements d'affaires, soit 6% de la consommation



15.1 t de CO₂

émises par les papiers et les envois, soit 5% de la consommation

Engagement pour le climat

La protection du climat représente un défi à l'échelle planétaire. C'est pourquoi la BCJ s'engage depuis plusieurs années à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Elle obtient pour la 5ème année consécutive le label or «Swiss Climate CO₂ Neutre» pour l'ensemble de ses activités et le label «Service CO₂ Neutre» pour son site internet et son service e-banking. Ces distinctions soulignent l'engagement de la BCJ pour limiter son impact direct sur l'environnement et offre aux clients des services certifiés sans empreinte carbone.

Depuis 2011, la BCJ établit le bilan de ses émissions carbone selon la norme ISO 14064. Dans le cadre de sa politique climatique globale, la BCJ met en œuvre des mesures pour réduire son empreinte carbone. Ainsi, depuis 2011, la BCJ a réduit ses émissions de près de 19%. Les trajets pendulaires restent la source d'émission la plus importante avec 53%. Dans ce sens, une analyse des habitudes des collaborateurs en matière de transport a été réalisée et un plan de mobilité a été lancé au mois de juin 2019 afin de proposer à l'ensemble des collaborateurs de la BCJ des solutions de mobilité avantageuses.

Label or «Certified CO₂ Neutral»

Afin de compenser intégralement le solde de ses émissions de gaz à effet de serre, la BCJ a choisi l'achat de certificats en faveur de deux projets de haute qualité, fondés sur le protocole de Kyoto et répondant aux meilleurs standards internationaux: le projet de protection des forêts au bord du lac Kariba au nord du Zimbabwe qui met en œuvre une série de mesures visant à empêcher la destruction des forêts et à améliorer de manière durable les moyens d'existence de la population et le projet de protection du climat et de l'exploitation durable des forêts suisses qui permet de conserver la biodiversité des forêts helvétiques.



Produits et services 100% écologiques

Les clients de la BCJ sont encouragés à participer à la préservation du climat en utilisant le site internet et le service e-banking, service CO₂ neutre selon la norme ISA 14044.

La BCJ propose également à ses clients les packs bancaires 100% écologiques «ePACK» destinés exclusivement aux utilisateurs du e-banking. La clientèle peut également bénéficier d'autres produits respectueux de l'environnement tels que le prêt hypothécaire Minergie et les fonds de placements durables Swisssanto.



Gouvernance d'entreprise

”

Pour nous, cette photo représente Moutier.
La ville entourée de nature.

Evan, 12 ans & Sean, 13 ans

Composition

Le groupe comprend les sociétés suivantes

- **Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy**
- **Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne, Delémont**
- **Immobestate Investment SA, Fribourg**

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

La Banque Cantonale du Jura est une société anonyme. Ses actions sont cotées à la bourse suisse (SWX). Le siège principal est fixé à Porrentruy.

Dans le respect d'une saine gestion, la Banque a pour but de contribuer au développement économique et social du Canton. Elle offre les services d'une banque universelle, conformément aux intérêts généraux du Canton.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

Structure du groupe & actionnariat

Structure du groupe

Organisation opérationnelle

Voir organigramme en page 36.

Lieu de cotation

- Les actions de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, sont cotées à la bourse suisse – SIX - sous le numéro de valeur 35066567 (code ISIN: CH0350665672).
- La capitalisation boursière au 31.12.2019 s'élève à CHF 168 millions.
- Les sociétés détenues majoritairement par la Banque Cantonale du Jura SA ne possèdent pas d'actions de la maison mère.

Sociétés détenues

Voir annexe 7 des informations se rapportant au bilan.

Actionnaires importants

Voir annexe 20 des informations se rapportant au bilan. La Banque n'a pas annoncé de modification à l'instance pour la publicité des participations.

Participations croisées

La BCJ ne détient pas de participations croisées.

Structure du capital

Capital

Voir annexe 17 des informations se rapportant au bilan. Le capital-actions est de CHF 42 millions. Il est divisé en 3'000'000 d'actions d'une valeur nominale de CHF 14.-, toutes nominatives et entièrement libérées.

Capital autorisé et conditionnel

Selon art. 6 de ses statuts, la Banque peut procéder à des augmentations autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.

Modification du capital

Aucune modification du capital n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Actions et bons de participation

Voir annexe 17 des informations se rapportant au bilan. La BCJ n'a pas émis de bons de participation.

Bons de jouissance

La BCJ n'a pas émis de bons de jouissance.

Restrictions de transfert

Les actions de la BCJ sont nominatives. Il n'y a pas de restriction de transfert, sous réserve de l'art. 4 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura qui prévoit que le Canton du Jura détient au moins 51% du capital social.

Emprunts convertibles

La BCJ n'a pas émis d'emprunts convertibles et n'a pas instauré de plan d'intéressement en faveur des dirigeants et cadres.

Conseil d'administration

Composition & activités au 31 décembre



Christina Pamberg Présidente

Porrentruy | Suisse

Formation

Bachelor of Arts, Amherst College, Amherst
Master of Business Administration, INSEAD, Fontainebleau
Advanced Management Program, Harvard Business School, Boston

Parcours professionnel

Tiffany & Co., New York, 1992-96, Assistant Manager
Salomon Smith Barney, Londres et New York, 1998-99, Equity Analyst
HabourVest Partners, Londres, 2000-05, Vice President
Kohlberg Kravis Roberts & Co., Londres, 2005-09, Director
Alcyon Holding SA, Porrentruy, 2010-..., Directrice

Autres activités

Administratrice de

Alcyon Holding SA, Porrentruy
Deutsche Bank (Suisse) SA, Genève
Invest Europe, Bruxelles

Membre de

INSEAD Global Private Equity Initiative, Fontainebleau, Advisory Board
Invest Europe LP Council, Bruxelles
Level20, Londres, Founding Member and Member of the board



Stefan Bichsel Membre

Villarepos | Suisse

Formation

Brevet d'avocat, Université de Berne
Masters of Laws, Georgetown University, Washington DC
Brevet d'avocat, New York et Connecticut
Advanced Management Program, Wharton School, Philadelphia

Parcours professionnel

UBS AG, Zurich, 1982-85, Assistant personnel d'un membre de la Direction générale
Gibney, Anthony & Flaherty, New-York, 1986-87, Foreign associate
Pictet & Cie, Genève, 1987-93, Avocat au département Juridique et International
Swissca Holding AG, Berne, 1994-02, CEO et administrateur délégué
Robeco Group NV, Amsterdam, 2003-05, Membre de la Direction générale
Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, Genève, 2006-09, Associé de la Holding et membre du Group Management
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, 2009-..., Directeur général, Chef de la Division Asset Management et Trading

Autres activités

Président de

Gérfonds SA, Lausanne, Conseil d'administration
GEP SA, Lausanne, Conseil d'administration
Association Pro Aventico, Avenches

Membre de

EDHEC (Ecole des Hautes Etudes Commerciales), Lille et Nice, Comité d'Orientation International
SIX Securities Services Ltd, Zurich, Strategic Advisory Board
Financial Information and Securities & Exchanges



Christian Budry Vice-président | Décédé le 04.01.2020

Chesalles-sur-Oron | Suisse

Formation

Licence en sciences économiques et sociales, Université de Fribourg
Diplôme fédéral d'expert-comptable

Parcours professionnel

Société fiduciaire Lémano/ATAG/Ernst & Young, Lausanne, 1983-01
Bobst Group SA, Lausanne, 2001-11, Chef des Finances du Groupe, membre du Comité de Direction | Président de la Caisse de pension Bobst et du fonds de prévoyance
Administrateur indépendant, 2011-...

Autres activités

Président de

Novandi, Boncourt, Conseil de fondation
CFO Solutions SA, Lausanne, Conseil d'administration
Main tendue, Comité suisse
Groux arts graphiques SA, Lausanne, Conseil d'administration
TrustStone SA, Nyon, Conseil d'administration
Commune d'Oron, Commission des finances

Vice-président de

Fondation du Théâtre du Jorat, Mézières

Membre de

Romande Energie SA, Morges, Conseil d'administration
EOS Holding SA, Lausanne, Conseil d'administration
Etat de Vaud, Caisse de pension, Lausanne, Conseil d'administration
Giovanna Holding SA, Chailly-Montreux, Conseil d'administration
Greenbrix, Genève, Conseil de fondation
Charles Burrus, Plusieurs Conseils d'administration de sociétés détenues par des membres de la famille



Alexandre Léchenne Membre

Courtelay | Suisse

Formation

Mécanicien-électronicien, EHMP, Porrentruy
Ingénieur HES en électrotechnique, ISB/EIB, Bienne
Ingénieur EPF en informatique, EPFL, Lausanne
Brevet fédéral de spécialiste de la conduite de groupe, CPLN, Neuchâtel

Parcours professionnel

Léchenne Raymond SA, Courtedoux, 1991-01, Développement informatique et électronique, comptabilité
SMH Automobiles SA, Bienne, 1996-00, Développement informatique technique
Swiss Timing Ltd., St-Imier, 2000-02, Développement électronique et informatique technique
Manufactures des Montres Rolex SA, Bienne, 2002-03, Recherche & Développement informatique et Chef de Section
Swiss Timing Ltd., Corgémont, 2004-08, Responsable de Département R&D et membre de Direction
Selectron Systems AG, Train Automation, Lyss, 2008-11, Responsable du développement software
Swiss Timing Ltd., Corgémont, 2011-13, Responsable du développement software
Globaz SA, Le Noirmont, 2013-14, Responsable du développement et membre de Direction
Globaz SA, Le Noirmont, 2015-..., Directeur général

Autres activités

Administrateur de

J-eNOV SA, Le Noirmont | Jusqu'au 30 juin 2019

Membre de

eGOV Innovation Center, Sierre | Jusqu'au 30 octobre 2019
ICT Formation professionnelle Berne Jura Neuchâtel



Georges Humard Membre

Delémont | Suisse

Formation

Mécanicien-électricien

Parcours professionnel

Humard Automation SA, Delémont, 1995-..., Propriétaire & CEO

Autres activités

Président de

GH65 Holding SA, Delémont
Humard Automation SA, Delémont
Humard SA, Delémont
Chambre de commerce et d'industrie du Jura, Delémont

Administrateur de

New Ingenia SA, Delémont
Seuret SA, Delémont
Collège Saint-Charles, Porrentruy

Membre de

Fondation du Collège et Lycée Saint-Charles, Porrentruy



Nicola Thibaudeau Membre

Neuchâtel | Suisse & Canada

Formation

Génie mécanique, Ecole Polytechnique de Montréal
HEC - 1 année MBA, Université de Montréal

Parcours professionnel

IBM Canada Ltd, Bromont, 1984-89, Ingénieur senior
Cicorel SA, La Chaux-de-Fonds, 1990-94, Directrice du site
Mecanex SA, Nyon, 1993-02, Copropriétaire et directrice générale
Consultante et Administratrice professionnelle, 2003
MPS Micro Precision System AG, Bienne et Bonfol, 2003-..., CEO et Administratrice Déléguée

Autres activités

Membre de

La Immobilière Holding, Conseil d'administration
Innosuisse, Conseil d'administration
TransN SA, Conseil d'administration
Grand Prix de l'Horlogerie de Genève, Conseil de Fondation
HES-SO, Conseil stratégique
Swissmen, Chambre de commerce et industrie bernoise
Swissnex, Réseau suisse mondial pour l'éducation, la recherche et l'innovation
SVC Espace Mittelland, Membre du jury
Prix SEF, Membre du jury
Prix Export de S-GE, Membre du jury



Mike Jaberg Membre | Dès le 30.04.2019

Colombier | Suisse

Formation

Certificat fédéral de capacité, Branche banque
Brevet fédéral de spécialiste en économie bancaire
Diplôme d'expert en économie bancaire
Master HES of Advanced Studies in Banking & Finance

Parcours professionnel

Banque Cantonale de Zurich, 1998-2000, Stagiaire linguistique
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2000-2005, Réviseur interne
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2005-2012, Conseiller à la Clientèle Entreprises
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2012-2016, Responsable de la Clientèle Entreprises - Littoral Neuchâtelois
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2016-..., Responsable de la Gestion des crédits

Autres activités

Membre de

Finergence, Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices
Fondation Gilbert Facchinetti, Promotion du football d'élite



Christina Pamberg
Présidente

Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la Banque Cantonale du Jura SA ou au sein de l'une des sociétés détenues par la Banque. De plus, ils répondent tous aux critères d'indépendance fixés par les directives de la FINMA. Si des membres du Conseil d'administration exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique *Autres activités*.



Christian Budry
Vice-président | Décédé le 04.01.2020



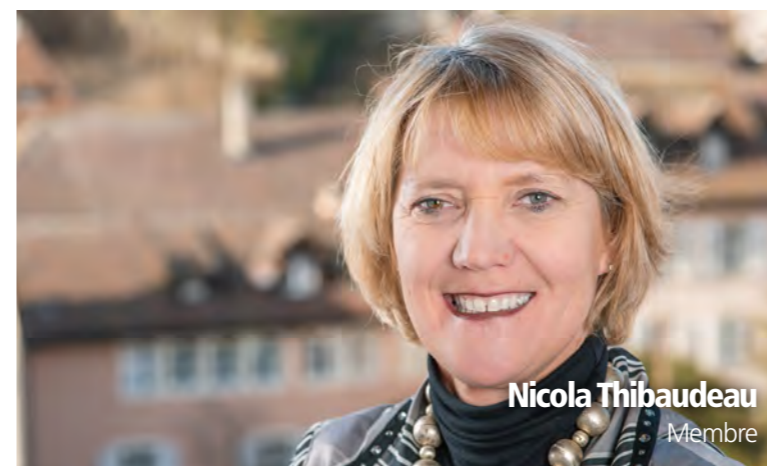
Stefan Bichsel
Membre



Alexandre Léchenne
Membre



Georges Humard
Membre



Nicola Thibaudeau
Membre



Mike Jaberg
Membre | Dès le 30.04.2019

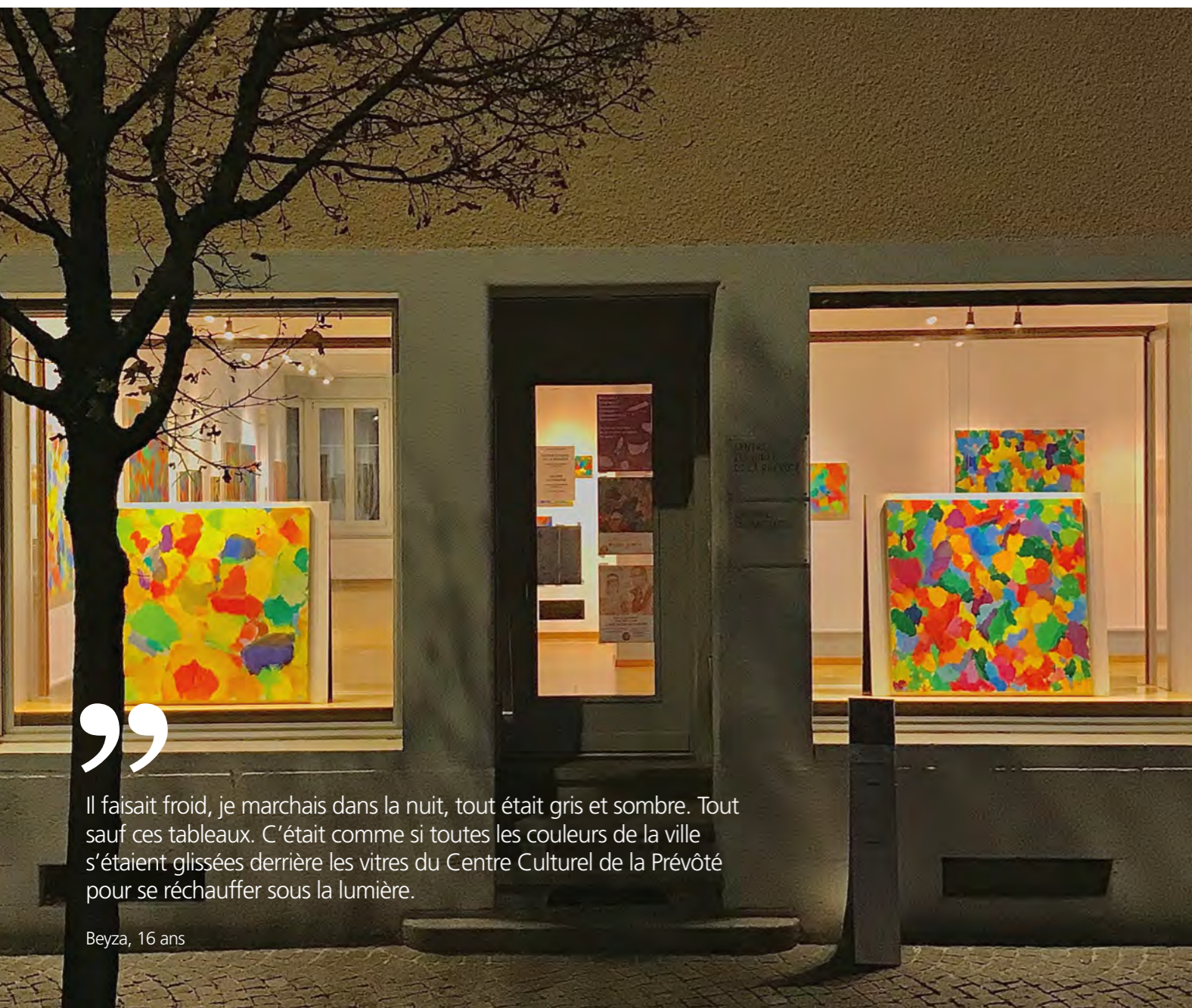
ORAB

Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations alors que l'Ordonnance contre les rémunérations s'applique aux sociétés anonymes soumises aux articles 620 à 762 du CO. Elle n'est donc pas concernée par cette Ordonnance.

Art 763 CO

«Les dispositions concernant les sociétés anonymes ne sont pas applicables aux sociétés ou établissements tels que banques, caisses d'assurance, entreprises électriques créés par des lois cantonales spéciales et administrées avec le concours des autorités publiques, si le canton est subsidiairement responsable de leurs obligations et encore que la totalité ou une fraction du capital soit divisé en actions et fournie par des particuliers.»



”

Il faisait froid, je marchais dans la nuit, tout était gris et sombre. Tout sauf ces tableaux. C'était comme si toutes les couleurs de la ville s'étaient glissées derrière les vitres du Centre Culturel de la Prévôté pour se réchauffer sous la lumière.

Beyza, 16 ans

Conseil d'administration

Sont nommés par le Gouvernement de la République et Canton du Jura, selon art. 13 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura SA:

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé/e en	Limitation du mandat Assemblée générale de
Pamberg	Christina	Présidente	1968	2014 (2016, Présidente)	2029
Budry *	Christian	Vice-président	1957	2016 (2018, Vice-président)	-
Humard	Georges	Membre	1965	2004	2021
Thibaudeau	Nicola	Membre	1960	2016	2031

* M. Christian Budry est décédé le 4 janvier 2020.

La période de fonction expire en 2021. La limitation des mandats est identique à celle d'un administrateur nommé par l'Assemblée générale.

Sont nommés par l'Assemblée générale:

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé/e en	Limitation du mandat Assemblée générale de
Bichsel	Stefan	Membre	1955	2009	2024
Jaberg **	Mike	Membre	1980	2019	2034
Léchenne	Alexandre	Membre	1969	2018	2033

** M. Mike Jaberg a été élu au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 30 avril 2019.

La période de fonction expire en 2023 (excepté pour M. Bichsel).

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour cinq ans. Ils sont rééligibles; toutefois, la durée de leur mandat ne peut excéder 15 ans à compter de la date de leur nomination. Leur mandat prend fin au plus tard lors de l'Assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle ils ont atteint l'âge de 70 ans révolus. L'Assemblée générale procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. La ma-

jeorité relative est déterminante au deuxième tour. L'élection des membres du Conseil d'administration a lieu au scrutin secret si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes soumis à élection. Dans le cas contraire, il est procédé à l'élection des administrateurs de manière collective et par vote à main levée, sauf si dix actionnaires présents au moins demandent le bulletin secret. Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le Canton ne participe à ces élections que pour sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Secrétaire

Ronald Cramatte
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Membre de la direction

Organe de révision selon la loi fédérale sur les banques

PricewaterhouseCoopers SA, Pully

Organe de révision statutaire

PricewaterhouseCoopers SA, Pully

Révision interne

Gérald Crelier
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Responsable

Direction

Composition & activités



Bertrand Valley Directeur général

Porrentruy | Suisse

Formation

Licence en droit, Université de Lausanne
Brevet d'avocat

Parcours professionnel

Etude d'avocat, Porrentruy
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1993-...

Autres activités

Président de

SDEJ (Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne), Delémont

Administrateur de

Clinique Le Noirmont, Le Noirmont

Membre de

Conseil de la Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA



Ronald Cramatte Membre de direction & secrétaire du Conseil d'administration
Secteur Réseau

Porrentruy | Suisse

Formation

Licence en droit, Université de Neuchâtel
Brevet d'avocat

Parcours professionnel

Commission Suisse de Recours du département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Berne, Greffier
PROCAP, association suisse des invalides, Biemme, Responsable du service juridique
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2004-...

Autres activités

Administrateur de

Immobestate Investment SA, Fribourg



Grégory Chapuis Membre de direction
Secteur Marchés

Boécourt | Suisse

Formation

Master en gestion d'entreprise, Université de Fribourg

Parcours professionnel

UBS SA, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Delémont, Diverses fonctions
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2016-...

Autres activités

Membre de

Conseil de la Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA

Conseil de la Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA

Conseil de la Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA

Ferme du Bonheur, Porrentruy, Conseil de Fondation



Gaël Froidevaux Membre de direction
Secteur Finances & Risques | Dès le 01.01.2020

Saignelégier | Suisse

Formation

Licence ès sciences économiques, Université de Neuchâtel
Diplôme fédéral d'expert en finance et controlling

Parcours professionnel

Banque Romande Valiant, Delémont, Diverses fonctions
Valiant Holding, Berne, Spécialiste consulting
République et Canton du Jura, Delémont, Economiste à la Trésorerie générale
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2014-...

Autres activités

Membre de

Conseil de la Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA

Conseil de la Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA

Conseil de la Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA



Martine Kohler Membre de direction
Secteur Crédits

Delémont | Suisse

Formation

Licence ès sciences économiques, Université de Lausanne

Parcours professionnel

Credit Suisse, Lausanne, Diverses fonctions
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1991-...



Stéphane Piquerez Membre de direction
Secteur Finances & Risques | Jusqu'au 31.12.2019 Porrentruy | Suisse

Formation

Licence ès sciences économiques, Université de Lausanne

Parcours professionnel

Université de Lausanne, Assistant
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1985-...

Autres activités

Administrateur de
Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, Porrentruy
Energie du Jura SA, Delémont

Membre de
Les Chevrières, Boncourt, Conseil de Fondation Gérard Burrus
TSM Compagnie d'Assurances, La Chaux-de-Fonds, Comité de placement
Conseil de prud'homme, Juge assesseur
Conseil de la Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA
Conseil de la Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA
Conseil de la Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA



Stéphane Ramseyer Membre de direction
Secteur Services Porrentruy | Suisse

Formation

Diplôme fédéral d'employé de banque

Parcours professionnel

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1990-..., Diverses fonctions

Autres activités

Président de
Conseil de la Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA
Conseil de la Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA

Membre de
Conseil de la Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA
Conseil de la Fondation de libre passage de la Banque Cantonale de Fribourg
Conseil de la Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale de Fribourg
Ville de Porrentruy, Commission des finances

Contrat de management

La Banque Cantonale du Jura n'a pas conclu de contrat de management avec des sociétés ou des personnes physiques n'appartenant pas au groupe.



Bertrand Valley
Directeur général



Grégory Chapuis
Membre de direction



Gaël Froidevaux
Membre de direction | Dès le 01.01.2020



Stéphane Piquerez
Membre de direction | Jusqu'au 31.12.2019

Aucun membre de la Direction n'a de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de tiers. Si des membres de la Direction exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique *Autres activités*.



Ronald Cramatte
Membre de direction

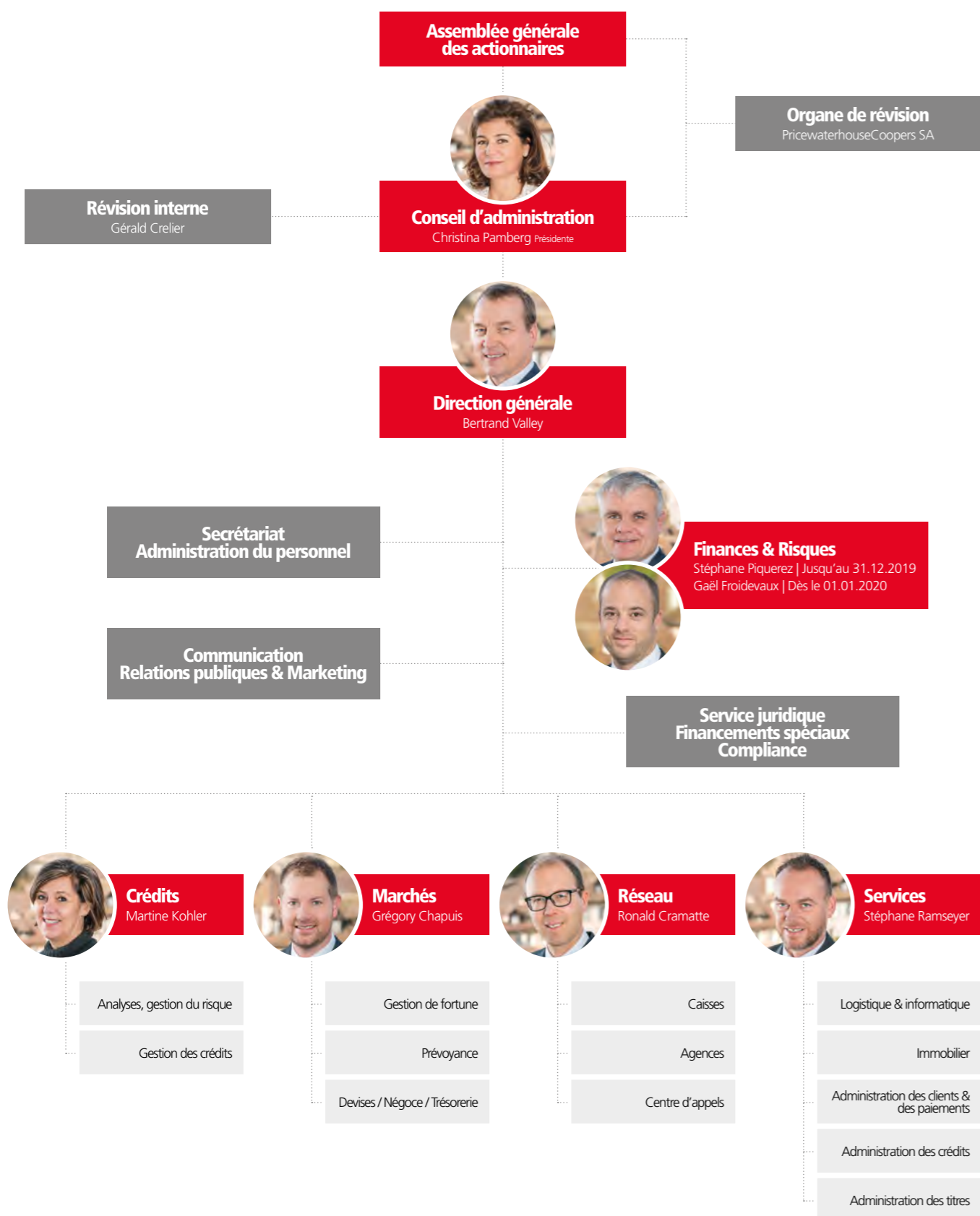


Martine Kohler
Membre de direction



Stéphane Ramseyer
Membre de direction

Organigramme



Cadres

Responsables de succursale

Ludovic Maeder, Delémont
Steven Barras, Porrentruy

Alain Thiévent, Saignelégier, dès le 01.10.2019
Jacques Prétat, Saignelégier, jusqu'au 30.09.2019

Qendresa Dabiqaj, Moutier, dès le 01.04.2019

Fondés de pouvoir

Michaël Ackermann
Rosalba Acquavia
Cyrille Althaus
Marie-Ange Benitez Eggertswyler
Daniel Boillat
Guy Bourquard
Jonas Bracelli, dès le 01.10.2019
Steeve Brahier
Patrick Chapuis
Philippe Charmillot
Corinne Courbat

Sébastien Courbat
Jean-Marc Farine
Bernard Frésard
Christian Frossard
Vanessa Germano Su
Caroline Giammarino
Stefano Giammarino
Emmanuel Guélat
Margaux Häni, dès le 01.04.2019
Alain Jeannotat
Cyrille Joray

Cédric Kamber, dès le 01.04.2019
Aurélien Michaud
Christophe Nicoulin, dès le 01.04.2019
Eric Nsanzurwanda
Alexis Pelletier
Serge Piquerez
Yann Rufer
Jean-Marc Schaller
Nathalie Tissier
Claude Vanhouteghem
Gaël Vaudair, dès le 01.04.2019

Mandataires commerciaux

Emmanuel Fleury
Marion Goetschi

Georges-André Maitre
Rachelle Rickli Thiévent

Julien Daucourt, dès le 01.04.2019
Cyril Kley, dès le 01.04.2019 et jusqu'au 29.02.2020

Organisation interne & compétences

Conseil d'administration

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans les statuts et dans le règlement général d'organisation. En plus de son organisation et des tâches fixées par la loi, elles portent sur:

- La fixation des principes relatifs à la politique générale.
- La détermination de la politique en matière de risques et la fixation du cadre général de la gestion des risques.
- L'établissement du règlement général d'organisation et des règlements spéciaux.
- La surveillance de l'efficacité des instruments de contrôle et de leur fiabilité (SCI), notamment en matière de risques.
- L'approbation de la stratégie, des plans d'investissements et des budgets élaborés par la Direction.
- L'examen des rapports de révision du réviseur bancaire indépendant.
- L'octroi de crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit, l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision.
- L'émission d'emprunts publics.
- La rémunération des membres du Conseil d'administration, de la Direction et du responsable de la révision interne, ainsi que les principes de rémunération du personnel. Le Conseil d'administration arrête également les dispositions en matière de prévoyance sociale en faveur du personnel.
- L'acceptation de la liste des limites pour dépôts auprès de banques et centrales de dépôts de titres.
- Le contrôle des engagements importants (art. 95 ss OFR).
- Les nominations de commissions pour l'examen d'affaires particulières, du réviseur indépendant au sens de la législation fédérale, des membres de la Direction, du responsable de la révision interne et des personnes engageant la Banque par leur signature

Le fonctionnement du Conseil d'administration est le suivant:

- Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, ou à la demande de ses membres, de la Direction ou de l'Organe de révision. Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en 2019, soit 6 séances d'une demi-journée et une séance hors les murs, sur 2 jours, en présence des membres de la Direction.
- Les décisions sont prises valablement si quatre membres au moins sont présents. A la demande d'un de ses membres, le Conseil d'administration peut traiter de sujets hors présence du Directeur général et/ou des membres de direction.
- La Présidente et le Vice-président ont droit à la signature.

Commission des crédits

Présidente	Christina Pamberg
Membres	Christian Budry (Jusqu'au 04.01.2020) Mike Jaberg Alexandre Léchenne (ad interim dès le 24.01.2020)

Le Conseil d'administration désigne en son sein une Commission des crédits. La durée du mandat correspond à celle applicable au Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable du secteur crédits assistent aux séances avec voix consultatives.

La Commission des crédits a les attributions suivantes:

- Elle octroie les crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit.
 - Elle prend connaissance des décisions du Comité des crédits.
 - Elle prend connaissance du rapport trimestriel sur les dépassements de crédits supérieurs à CHF 100'000.– et du rapport semestriel sur les restructurations, assainissements, positions à risques, dénonciations, abandons de créances, liquidations, provisions et pertes, établis par le service juridique et financements spéciaux.
 - Elle décide de l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision, sous réserve des compétences du Conseil d'administration. Annuellement, elle informe le Conseil d'administration des crédits octroyés à ses membres et à l'Organe de révision.
- La Commission des crédits se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. La Commission s'est réunie 17 fois en 2019 et les séances ont duré 1 heure en moyenne.

Commission d'audit & des risques

Président	Christian Budry (Jusqu'au 04.01.2020) Stefan Bichsel (ad interim dès le 23.01.2020)
Membres	Alexandre Léchenne Mike Jaberg (ad interim dès le 24.01.2020)

La Commission d'audit et des risques se compose de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable de la révision interne participent aux séances avec voix consultatives. Les membres de direction répondent devant la Commission sur les rapports établis par la révision interne et qui concernent leur secteur respectif. La Commission a pour fonction d'appuyer le Conseil d'administration dans l'exécution des obligations de surveillance que la loi, les statuts et les règlements internes lui attribuent, en particulier dans les domaines de l'établissement et de la présentation des comptes, de la gestion et du contrôle des risques, du système de contrôle interne, de la conformité et des activités d'audit interne et externe. La Commission dispose d'un accès direct aux réviseurs externes, à la révision interne, à la Direction générale et au personnel de la BCJ. Elle dispose des conseils et de l'assistance de consultants indépendants sans demander l'approbation préalable au Conseil d'administration. L'Organe de révision externe rend compte de ses travaux d'audit à la Commission. Celle-ci traite tout désaccord survenant entre la révision interne et la Direction générale.

Les tâches de la Commission sont les suivantes:

- Elle s'assure que le rapport financier à l'attention du Conseil d'administration soit conforme à la réglementation et aux directives internes existantes;
- Elle procède à une analyse critique des boucllements financiers (annuels et intermédiaires), c'est-à-dire des comptes ainsi que l'établissement en conformité avec les principes comptables appliqués et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan et hors bilan;
- Elle discute les boucllements financiers et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction chargé des finances et de la comptabilité, le réviseur responsable ainsi que le responsable de la révision interne;
- Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration et émet une recommandation dans laquelle elle indique si elle estime que les comptes peuvent être soumis à l'Assemblée générale. La décision appartient à l'ensemble du Conseil d'administration;
- Elle surveille et évalue l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers;
- Elle s'assure, en cas de modifications substantielles du profil de risque de l'établissement, que le contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers est adapté en conséquence;
- Elle élabore une directive générale concernant la révision interne;
- Elle évalue l'analyse des risques, la stratégie d'audit en découplant et le plan d'audit axé sur les risques de la société d'audit et de la révision interne, ce au moins une fois par an et en cas de modifications substantielles du profil de risque de la BCJ conformément aux prescriptions de la Circ.-FINMA 13/3 Activités d'audit;
- Elle s'assure périodiquement que la société d'audit et la révision interne disposent des ressources et des compétences adéquates pour exécuter leurs missions d'audit au sein de l'établissement;
- Elle s'assure périodiquement de l'indépendance et de l'objectivité de la société d'audit et de la révision interne et vérifie la compatibilité de l'activité de la société d'audit avec d'autres mandats éventuels;
- Elle procède à une analyse critique des rapports d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable;
- Elle analyse de manière critique les rapports de la révision interne et les discute avec le responsable de la révision interne;
- Elle s'assure que les insuffisances constatées ont été corrigées et que les recommandations de la société d'audit et de la révision interne ont été mises en œuvre;
- Elle évalue la prestation et la rémunération de la société d'audit;
- Elle évalue la collaboration entre la société d'audit et la révision interne;
- Elle examine de façon critique la politique et la stratégie des risques, en tenant notamment compte de l'appétit aux risques de la BCJ et de rapporter son opinion à ce sujet au Conseil d'administration;
- Elle veille à ce que la Banque maintienne tous dispositifs aptes à identifier à temps, à évaluer, à contrôler et à suivre les risques de marchés, de crédits, et opérationnels;
- Elle procède, notamment par l'examen du rapport annuel sur les risques de la BCJ, à l'examen critique des principaux risques de la Banque et des réponses apportées par la Direction générale;
- Elle porte une attention prospective aux risques non connus ou émergents;

- Elle suit les principales évolutions intervenues au sein du profil de risque de la BCJ et les modifications apportées au dispositif de gestion et de contrôle des risques;
- Elle veille à ce que les fonds propres soient en accord avec la stratégie, l'appétit aux risques, le profil de risque et l'état des risques de la BCJ;
- Elle s'assure que la gestion des risques est traitée de manière adéquate;
- Elle évalue le bon fonctionnement du contrôle interne qui ne porte pas sur le domaine de l'établissement des rapports financiers, notamment la fonction de compliance;
- Elle doit être informée des résultats des contrôles effectués par la révision interne et entretenir des contacts réguliers avec le

responsable de cette dernière, bien que la révision interne soit subordonnée à l'ensemble du Conseil d'administration;

- Elle s'assure que le système de contrôle interne en général est adapté régulièrement et à temps en fonction des modifications apportées aux activités, aux produits et aux prestations ainsi qu'au profil de risque de la BCJ;

La Commission informe périodiquement le Conseil d'administration du contenu de ses travaux, de ses observations et de ses commentaires éventuels et préavise les décisions soumises au Conseil d'administration.

La Commission se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année. La Commission s'est réunie à 6 reprises en 2019 et les séances ont duré 1 heure et 25 minutes en moyenne.

Commission de politique des ressources humaines & de rémunération

Président	Georges Humard
Membres	Christina Pamberg Nicola Thibaudeau

La Commission de politique RH et de rémunération se compose au minimum de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général assiste aux séances avec voix consultative, tandis que les membres de direction et le responsable des ressources humaines participent en fonction des sujets traités.

La Commission de politique RH et de rémunération n'a pas de compétence décisionnelle. Elle prépare et préavise les décisions du Conseil d'administration relative:

- A la politique et la stratégie RH
- A la politique de rémunération
- Aux nominations et aux révocations des cadres et des membres de Direction
- Au rapport annuel du responsable des ressources humaines

La Commission de politique RH et de rémunération se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Elle s'est réunie 3 fois en 2019 et les séances ont duré 1 heure et 25 minutes en moyenne.

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Le Conseil d'administration prend connaissance, à chaque séance, des résultats intermédiaires mis en regard du budget. Il est également informé de la situation des risques.

Selon un programme annuel préétabli, il reçoit des informations sur les crédits les plus importants, sur les volumes de crédit octroyés et utilisés répartis par rating et sur l'état des différents portefeuilles-titres.

Il prend également connaissance des procès-verbaux des séances des commissions et des séances de direction.

Une fois par année, il examine les objectifs sectoriels quantitatifs et qualitatifs impartis à tous les secteurs de la Banque.

Rémunérations, participations & prêts

Voir annexe 22 des informations se rapportant au bilan

Principes de rémunération

Les rémunérations sont versées en espèces. La BCJ n'a pas instauré de plan d'intéressement ou de participation en faveur des dirigeants et cadres et il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. La Banque ne fait pas appel à des conseillers externes pour la fixation des rémunérations.

Conseil d'administration

Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes, basées sur l'engagement nécessaire et la responsabilité liée à la fonction. Ces indemnités ont été fixées en référence à un benchmark des banques cantonales cotées en bourse, pondérées en fonction de la taille de la Banque (somme du bilan). Aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. La compétence pour fixer les rétributions des membres du Conseil d'administration est de la compétence du Conseil d'administration.

Direction

La rémunération de la Direction est composée du salaire (part fixe) et d'un bonus (part variable).

Salaires (part fixe)

La politique salariale réservée au Directeur général et aux membres de la direction doit assurer que les compétences et expériences nécessaires soient réunies et que les membres soient motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La rémunération individuelle du Directeur général et des membres de la direction est déterminée en fonction de la rémunération moyenne des fonctions à haute responsabilité dans le secteur privé régional. Elle est revue annuellement et de la compétence du Conseil d'administration sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération.

Les contrats sont résiliables avec un délai de congé de 6 mois pour les membres de direction et avec un délai d'une année pour le Directeur général.

Le bonus (part variable)

Le bonus se définit comme la rémunération variable permettant de rétribuer la performance individuelle ayant atteint des objectifs élevés et ayant contribué de manière particulière au développement de leur équipe ou de la Banque en général. Cette composante de la rémunération rétribue l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés en début d'exercice.

Chaque année, le Conseil d'administration, sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération, arrête un montant représentant l'enveloppe globale de bonus, qui dépend des résultats de la banque, et attribue à sa discrétion la part revenant au Directeur général et à chaque membre de la direction.

Le bonus est attribué individuellement selon les critères suivants:

- les résultats du secteur
- le degré d'atteinte des objectifs personnels
- les défis particuliers de la fonction lors de l'année écoulée

La pondération de ces critères intervient à la discrétion du Conseil d'administration.

La rémunération variable pour 2019 a été de 3.1% supérieure par rapport à l'année précédente et est à mettre en relation avec le résultat annuel réalisé. Les bonus individuels attribués à la Direction pour l'exercice sous revue représentent entre 23% et 40% du salaire de base.

Droits de participation des actionnaires

Limitation et représentation des droits de vote

La BCJ n'a pas de limitation dans ce domaine. Elle se conforme au Code des obligations.

Quorum statutaire

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. Pour les élections, la majorité relative est déterminante au deuxième tour.

Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le Canton participe à l'élection des administrateurs nommés par l'Assemblée générale au titre de sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Selon les statuts, la dissolution de la Banque peut être décidée par l'Assemblée générale réunissant les voix des trois quarts de la totalité du capital-actions, après consultation du Conseil d'administration, et avec l'approbation du Parlement.

Convocation à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration vingt jours au moins avant le jour de la réunion, par avis dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura. Cette convocation est également publiée dans Le Quotidien Jurassien.

La convocation fixe le délai pour obtenir une carte d'admission et les possibilités de représentation, par un autre actionnaire, par la banque dépositaire ou par un représentant indépendant.

Inscription à l'ordre du jour

Chaque actionnaire, indépendamment du montant de sa participation peut demander d'inscrire des propositions à l'ordre du jour d'une Assemblée générale, par écrit, et dans un délai de 45 jours avant l'assemblée.

Inscriptions au registre des actions

Le capital social de la BCJ est constitué d'actions nominatives. La Banque tient un registre des actions nominatives.

Prise de contrôle & mesures de défense

Néant.

Conduite, gestion & contrôle des risques

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites dans l'annexe (page 60) des comptes annuels.

Organe de révision

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le Conseil d'administration a désigné PricewaterhouseCoopers SA, Pully, comme société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB pour l'exercice 2019. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2019 a également décidé de confier à PricewaterhouseCoopers SA, Pully, le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2019. Omar Grossi, expert-réviseur agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2016.

En conformité avec l'art. 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

Honoraires d'audit	CHF 178'941.– (HT et débours)
Honoraires additionnels	-
Honoraires de conseils	-

Instruments de surveillance et de contrôle

Notre organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, est agréé par la FINMA. En ce sens, il remplit les exigences fixées. Le réviseur responsable rencontre régulièrement la Direction.

De plus, il participe aux séances du Conseil d'administration et de la Commission d'audit et des risques qui traitent en particulier des rapports bancaires.

Les membres de la Commission d'audit et des risques évaluent l'Organe de révision externe. Les résultats obtenus sont confrontés à ceux déterminés par la Direction et les écarts éventuels sont éclaircis avec le mandataire.

Politique d'information

La politique d'information de la Banque Cantonale du Jura se fonde sur le principe de la transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public dans le respect légitime des secrets des affaires et bancaire et du droit boursier. Les communiqués de presse et le rapport de gestion constituent les canaux d'information principaux. L'information à la République et Canton du Jura, actionnaire majoritaire, est défini à l'art. 17a de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura, dont la teneur est la suivante:

Obligation d'information

Art. 17a

1. La Banque, notamment son Conseil d'administration, a l'obligation d'informer, sans délai et de manière appropriée, d'office ou sur requête, le Gouvernement de tout élément nécessaire ou utile à l'Etat pour lui permettre d'exercer ses droits ou d'évaluer les conséquences d'une éventuelle obligation.
2. Cette obligation d'information existe indépendamment des droits de l'Etat en tant qu'actionnaire ou de ceux des membres du Conseil d'administration nommés par le Gouvernement.
3. En outre, eu égard à la garantie de l'Etat, le Conseil d'administration remet chaque année au Gouvernement un rapport de l'organe de révision ou d'un réviseur indépendant portant notamment sur:
 - a) tout élément susceptible d'avoir une incidence sur la garantie de l'Etat;
 - b) la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration;
 - c) la situation des fonds propres;
 - d) l'inventaire et l'évaluation des risques;
 - e) la vérification des provisions et des amortissements;
 - f) tout élément susceptible de s'écarter des dispositions légales réglementaires ou statutaires ou des principes commerciaux, notamment du but, du champ d'activité et du rayon d'activité de la Banque;
 - g) la situation de la Banque par rapport aux autres banques cantonales et les mesures qu'elle envisage de prendre en cas d'écart à la moyenne;
 - h) les résultats annuels et intermédiaires de la Banque;
 - i) le plan financier, le budget et les prévisions.
4. En tous les cas, le secret bancaire et le secret des affaires sont respectés.

Médias

Rapport annuel

Il est disponible sous forme imprimée et sur le site Internet de la BCJ. Sur demande, ce document est adressé par courrier.

Site Internet (www.bcj.ch)

La rubrique *Relations investisseurs* du site de la Banque met à disposition des actionnaires et investisseurs différentes informations: communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, rapport de gestion.

Sur le lien *Liste de diffusion*, il est possible de s'inscrire en ligne pour recevoir les informations communiquées par la BCJ.

Agenda

29 avril 2020	Assemblée générale ordinaire au siège de la BCJ, rue de la Chaumont 10 à Porrentruy
13 juillet 2020	Publication des résultats semestriels 2020
Fin janvier 2021	Conférence de presse des résultats annuels 2020
Début avril 2021	Publication du rapport de gestion 2020

Disponible sur www.bcj.ch/Rapport-de-gestion et dans tous les points de vente de la Banque.

Adresse de contact

Relation avec les investisseurs et la presse
Margaux Häni
Responsable Communication & Marketing
Téléphone: +41 (0)32 465 13 66
E-mail: margaux.haeni@bcj.ch

Presse

La BCJ publie ses comptes annuels et ses comptes intermédiaires semestriels, avec l'ensemble des autres banques cantonales, dans la FOSC. Les communiqués de presse de la BCJ sont diffusés selon l'actualité et les besoins.

Siège principal

Banque Cantonale du Jura SA
Rue de la Chaumont 10
2900 Porrentruy

Comptes annuels

au 31 décembre 2019

”

La gare de Moutier, l'endroit où il y a le plus de mouvements.

Samuel, 14 ans & Thomas, 13 ans

Bilan avant répartition du bénéfice (en CHF)

Actifs	Annexe n°	2019	2018	Variation
Liquidités		449'571'576.86	328'066'960.20	121'504'616.66
Créances sur les banques		36'429'670.50	27'193'153.35	9'236'517.15
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1	-	-	-
Créances sur la clientèle	2	329'827'638.35	323'254'638.31	6'573'000.04
Créances hypothécaires	2	2'453'636'107.08	2'328'371'304.02	125'264'803.06
Opérations de négoce	3	44'897.45	2'227'716.30	-2'182'818.85
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	2'273'145.62	1'089'146.34	1'183'999.28
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-	-
Immobilisations financières	5	98'016'732.26	97'990'628.18	26'104.08
Comptes de régularisation		1'568'099.45	1'357'584.60	210'514.85
Participations	6/7	2'645'141.35	2'645'734.00	-592.65
Immobilisations corporelles	8	13'881'662.20	12'522'662.84	1'358'999.36
Valeurs immatérielles		-	-	-
Autres actifs	10	35'157'783.95	27'027'690.48	8'130'093.47
Total des actifs		3'423'052'455.07	3'151'747'218.62	271'305'236.45
Total des créances subordonnées		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-
Passifs				
Engagements envers les banques		163'508'676.14	17'042'723.18	146'465'952.96
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1	75'000'000.00	55'000'000.00	20'000'000.00
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		2'040'922'521.50	1'953'971'466.15	86'951'055.35
Engagements résultant d'opérations de négoce		-	-	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	32'450'247.16	26'229'167.05	6'221'080.11
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-	-
Obligations de caisse		8'987'000.00	11'788'000.00	-2'801'000.00
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	15	831'000'000.00	820'000'000.00	11'000'000.00
Comptes de régularisation		7'116'075.60	6'814'546.58	301'529.02
Autres passifs	10	4'808'001.41	7'988'047.23	-3'180'045.82
Provisions	16	3'865'826.76	4'846'247.90	-980'421.14
Réserves pour risques bancaires généraux	16	101'600'000.00	97'900'000.00	3'700'000.00
Capital social	17/20	42'000'000.00	42'000'000.00	-
Réserve légale issue du capital		39'857'942.60	39'857'942.60	-
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		39'857'942.60	39'857'942.60	-
Réserve légale issue du bénéfice		62'603'110.14	58'312'998.14	4'290'112.00
Propres parts du capital	21	-221'470.56	-243'566.21	22'095.65
Bénéfice reporté		389'646.00	340'030.05	49'615.95
Bénéfice (résultat de la période)		9'164'878.32	9'899'615.95	-734'737.63
Total des passifs		3'423'052'455.07	3'151'747'218.62	271'305'236.45
Total des engagements subordonnés		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	2/24	43'422'106.65	42'431'757.42	990'349.23
Engagements irrévocables	2	72'105'752.37	50'370'673.00	21'735'079.37
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	5'912'000.00	5'912'000.00	-
Crédits par engagement	2/25	-	-	-

Compte de résultat (en CHF)

Résultat des opérations d'intérêts	Annexe n°	2019	2018	Variation
Produits des intérêts et des escomptes		40'019'638.66	41'272'048.65	-1'252'409.99
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		8'116.70	51'149.15	-43'032.45
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		320'680.98	478'761.47	-158'080.49
Charges d'intérêts		-6'322'075.37	-7'609'451.05	1'287'375.68
Résultat brut des opérations d'intérêts	28	34'026'360.97	34'192'508.22	-166'147.25
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-266'250.00	-766'576.15	500'326.15
Sous-total - Résultat net des opérations d'intérêts		33'760'110.97	33'425'932.07	334'178.90
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		5'763'293.11	5'364'982.33	398'310.78
Produit des commissions sur les opérations de crédit		194'973.55	181'504.40	13'469.15
Produit des commissions sur les autres prestations de service		3'846'230.03	3'894'846.65	-48'616.62
Charges de commissions		-467'805.97	-550'118.48	82'312.51
Sous-total - Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		9'336'690.72	8'891'214.90	445'475.82
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	27	4'286'219.46	3'942'890.31	343'329.15
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		-	-	-
Produits des participations		222'075.45	541'156.34	-319'080.89
Résultat des immeubles		112'468.48	38'954.56	73'513.92
Autres produits ordinaires		9'949.05	13'149.38	-3'200.33
Autres charges ordinaires		-	-	-
Sous-total - Autres résultats ordinaires		344'492.98	593'260.28	-248'767.30
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	29	-16'896'511.88	-16'062'011.81	-834'500.07
Autres charges d'exploitation	30	-11'011'601.92	-10'944'534.77	-67'067.15
- dont rémunération de la garantie de l'Etat		-802'000.00	-776'000.00	-26'000.00
Sous-total - Charges d'exploitation		-27'908'113.80	-27'006'546.58	-901'567.22
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles		-2'713'785.13	-1'918'676.59	-795'108.54
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	31	-85'782.93	78'070.66	-163'853.59
Résultat opérationnel		17'019'832.27	18'006'145.05	-986'312.78
Produits extraordinaires	31	52'424.80	728'220.90	-675'796.10
Charges extraordinaires	31	-6'444.60	-	-6'444.60
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	31	-3'700'000.00	-4'300'000.00	600'000.00
Impôts	34	-4'200'934.15	-4'534'750.00	333'815.85
Bénéfice (Résultat de la période)		9'164'878.32	9'899'615.95	-734'737.63

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan (en CHF)

	Année de référence
Bénéfice de l'exercice 2019	9'164'878.32
Bénéfice reporté	389'646.00
Bénéfice au bilan	9'554'524.32
Proposition de répartition du bénéfice au bilan	
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice	3'700'000.00
- dividende	5'550'000.00
Report à nouveau	304'524.32

Tableau des flux de trésorerie (en milliers de CHF)

	Année de référence		Année précédente	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Résultat de la période	9'165		9'900	
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	3'700		4'300	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	2'714		1'918	
Provisions et autres corrections de valeur	247	1'227	741	411
Variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	5'136	4'671	7'302	7'171
Délimitations actives		211	210	
Délimitations passives	301			470
Autres positions		11'310	1'632	2'467
Dividende de l'exercice précédent		5'550		5'550
Solde	21'263	22'969	26'003	16'069
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Ecritures par les réserves	7		7	
Modification des propres titres de participation	1'217	1'212	959	973
Solde	1'224	1'212	966	973
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations	1			30
Autres immobilisations corporelles		4'073		2'344
Solde	1	4'073	0	2'374
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Obligations de caisse		2'801		1'552
Emprunts				
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	11'000			3'000
Créances hypothécaires		124'860		150'707
Engagements envers les banques	146'466			5'481
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	20'000		35'000	
Engagements résultant de dépôts de la clientèle	86'951		106'182	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	6'221		3'289	
Créances sur les banques		9'237		300
Créances sur la clientèle		7'443	2'662	
Opérations de négoce	2'183		1'411	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		1'184	3'616	
Immobilisations financières		26	6'476	
Liquidités		121'504		5'149
Solde	272'821	267'055	158'636	166'189
Total des sources de fonds	295'309		185'605	
Total des emplois de fonds		295'309		185'605

Présentation des capitaux propres (en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de l'exercice	42'000	39'858	58'313	97'900	340	-244	9'900	248'067
Répartition du bénéfice de l'exercice précédent selon décision de l'Assemblée générale du 30 avril 2019								
- dividende			7				-5'550	-5'543
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			4'300				-4'300	-
- report à nouveau					50		-50	-
Capitaux propres après répartition du bénéfice	42'000	39'858	62'620	97'900	390	-244	-	242'524
Acquisition de propres parts au capital						-1'212		-1'212
Aliénation de propres parts au capital						1'217		1'217
Bénéfice (perte) résultant d'aliénation de propres parts au capital			-17			17		-
Dotation sur bénéfice exercice en cours				3'700				3'700
Bénéfice de l'exercice							9'165	9'165
Capitaux propres à la fin de l'exercice	42'000	39'858	62'603	101'600	390	-221	9'165	255'394
Proposition de répartition du bénéfice de l'exercice en cours								
- dividende							-5'550	-5'550
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			3'700				-3'700	-
- report à nouveau					-85		85	-
Capitaux propres à la fin de l'exercice après répartition du bénéfice	42'000	39'858	66'303	101'600	305	-221	-	249'844

Réserve légale issue du capital

A la suite de la modification de l'article 5 de la Loi sur l'impôt anticipé, le Conseil d'administration a décidé de scinder la Réserve légale générale entre les apports de capital et les dotations effectuées sur les exercices annuels.

Par cette adaptation, le Conseil d'administration se réserve le droit de proposer à l'Assemblée générale, dans le futur, de rembourser tout ou partie de cette réserve sans que ces remboursements ne soient considérés comme revenus imposables pour les personnes physiques et ne soient soumis à l'impôt anticipé.

Annexe

Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

La Banque Cantonale du Jura SA (ci-après appelée: «*la Banque*») est une société anonyme au sens de la loi sur la Banque Cantonale du Jura du 26 octobre 1978.

La Banque a son siège et sa direction générale à Porrentruy. La Banque est présente dans 11 localités jurassiennes, à savoir: Porrentruy, Alle, Boncourt, Courgenay, St-Ursanne, Delémont, Bassecourt, Courrendlin, Courroux, Saignelégier et Le Noirmont. La Banque possède également une succursale dans le Jura bernois à Moutier.

La Banque a pour but de contribuer au développement économique et social du Canton en pourvoyant aux besoins d’argent et de crédits, ainsi qu’en offrant des dépôts d’épargne productifs d’intérêts. Dans le respect d’une saine gestion, la Banque offre les prestations usuelles d’une Banque universelle de proximité.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d’engagements de rang subordonné n’y suffisent pas.

Principes de comptabilisation et d’évaluation

Principes généraux

Normes

La tenue de la comptabilité ainsi que les principes comptables et d’évaluation sont conformes au Code des obligations, à la Loi fédérale sur les Banques et à son ordonnance et aux circulaires de la FINMA régissant l’établissement des comptes. Ensemble, elles constituent les prescriptions comptables suisses pour les Banques.

La Banque établit et publie un boucllement individuel statutaire conforme au principe de l’image fidèle.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes.

Principes généraux d’évaluation

Les comptes ont été établis selon l’hypothèse de la poursuite de l’activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L’actif comprend les éléments du patrimoine dont l’entreprise peut disposer en raison d’événements passés, dont elle attend un flux d’avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu’une estimation fiable de la valeur de l’actif n’est pas possible, il s’agit d’une créance éventuelle, qui est commentée dans l’annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d’avantages économiques à la charge de l’entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu’une estimation fiable n’est pas possible, il s’agit d’un engagement conditionnel, qui est commenté dans l’annexe.

Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement. Il n’est pas fait usage de la disposition transitoire reportant au 1er janvier 2020 au plus tard la mise en œuvre de l’évaluation individuelle applicable aux participations, aux immobilisations corporelles ainsi qu’aux valeurs immatérielles.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants:

- Créances et engagements découlant d’opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie.
- Compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes.
- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.
- Compensation, dans le compte de compensation, d’adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d’instruments financiers dérivés sur la base d’un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.

Liquidités

Les montants sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Créances et engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Créances et engagements résultant d’opérations de financements de titres

Le montant des liquidités reçu ou donné en garantie des prêts et emprunts de titres est porté au bilan, intérêts courus y compris. Pour les opérations de mise et prise en pension, seuls les montants en argent qui sont échangés figurent au bilan à leur valeur nominale, si la partie cédante conserve économiquement son pouvoir de disposition. La couverture de la valeur de marché des titres reçus est contrôlée tous les jours. Le produit ou la charge d’intérêt est délimité sur la durée des transactions sous-jacentes.

Les ventes de titres assorties d’une obligation de rachat (Repurchase) et les acquisitions de titres assorties d’une obligation de revente (Reverse Repurchase) sont assimilées à des opérations de financement garanti.

Crédits et Prêts (créances sur la clientèle et créances hypothécaires)

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque répartit les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories. Aucune correction de valeur n’est constituée par la Banque sur les créances appartenant aux catégories 1 à 8. Pour ces créances, le service de la dette est assuré, les sûretés fournies par les clients sont adéquates et les critères de solvabilité sont remplis. Les crédits des catégories 10 et 11 sont compromis et font l’objet de corrections de valeurs individuelles.

Des corrections de valeur forfaitaires à hauteur de 5% du montant des créances sont constituées pour les crédits de la catégorie 9, qui présente un risque latent de perte pour la Banque. Les prêts de cette catégorie ne font pas l’objet de corrections de valeurs individuelles.

Les positions qui présentent des intérêts échus depuis plus de 90 jours sont dites en souffrance, tandis qu’une créance est considérée comme compromise lorsque les indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant que la Banque peut escompter récupérer, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net de la réalisation des sûretés éventuelles. Les corrections de valeur sont calculées selon un

schéma systématique et leurs modifications sont comptabilisées trimestriellement. Les opérations hors bilan telles qu’engagements fermes, garanties et instruments financiers dérivés sont également comprises dans cette évaluation.

Lorsqu’une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécupérable, elle est amortie par le débit de la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur les créances amorties sont portés en diminution du besoin de corrections de valeur de l’année en cours.

Une créance n’est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés, le service de la dette a repris normalement, et d’autres critères de solvabilité sont remplis.

Les constitutions et les dissolutions (économiquement plus nécessaires) des corrections de valeurs découlant des risques de défaillance (à titre individuel et forfaitaire), en lien avec les opérations d’intérêts, sont comptabilisées dans les «*Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d’intérêts*». Les produits des intérêts des positions compromises et en souffrance, ainsi que les montants récupérés sur des créances amorties durant les exercices précédents sont portés en diminution des besoins annuels.

S’agissant des crédits pour lesquels elle a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l’utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la Banque utilise pour la comptabilisation des corrections de valeur et provisions nécessaires une méthode simplifiée. Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique «*Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d’intérêts*». En cas de variations de l’utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s’appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Cet ajustement sans incidence sur le résultat est présenté dans la colonne «*Reclassification*» du tableau «*Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux*» de l’annexe.

Opérations de négoce, engagement résultant des opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Seuls des titres cotés sur des marchés officiels peuvent être acquis. Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur d’acquisition et corrigées à la date du bilan selon les cours du marché. Les gains et pertes de cours sont comptabilisés dans le «*Résultat des opérations de négoce et de l’option de la juste valeur*». Les intérêts et dividendes sont comptabilisés dans le «*Produit des intérêts et de dividendes des opérations de négoce*».

Valeurs de remplacement positives et négatives d’instruments financiers dérivés

Les valeurs de remplacement sont comptabilisées respectivement à l’actif du bilan sous «*Valeurs de remplacement positives d’instruments financiers*» et au passif du bilan sous «*Valeurs de remplacement négatives d’instruments financiers*». Les contrats ouverts, avec indication des montants des sous-jacents, sont présentés dans l’annexe.

Les instruments utilisés dans le cadre des opérations de négoce sont évalués à leur juste valeur. Celle-ci découle soit du prix résultant d’un marché efficient et liquide, soit du prix offert par les teneurs du marché. Les résultats réalisés et non réalisés sont portés au compte «*Résultat des opérations de négoce et de l’option de la juste valeur*».

Dans le cadre de la gestion structurelle de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l’opération

de base qu’elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que l’opération couverte. L’écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c’est-à-dire sous «*Autres actifs*» ou «*Autres passifs*».

Lorsque des contrats sont liquidés avant l’échéance, les gains et pertes réalisés sont délimités sur la durée résiduelle, c’est-à-dire jusqu’à l’échéance prévue à l’origine du contrat.

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l’efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d’acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d’acquisition, est remontée dans l’intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques «*Autres charges ordinaires*» ou «*Autres produits ordinaires*».

Titres de créances destinés à être conservés jusqu’à l’échéance

Les titres de créances figurant sous cette rubrique sont détenus à long terme, c’est-à-dire en principe jusqu’à l’échéance. Le montant porté au bilan correspond à la valeur d’acquisition compte tenu de la délimitation de l’agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée d’échéance résiduelle («*accrual method*»). Les agios et disagio correspondants sont imputés au résultat des opérations d’intérêts. Les gains et pertes résultant des opérations d’intérêts aliénées avant l’échéance ou remboursées par anticipation sont délimités sur la durée résiduelle de l’opération, c’est-à-dire jusqu’à l’échéance initialement prévue. Les dépréciations de valeur pour raison de solvabilité, de même que les reprises subséquentes, sont comptabilisées immédiatement dans les «*Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d’intérêts*».

Titres de participation et immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit destinés à la revente

L’évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d’achat et de la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur nécessaires sont enregistrées dans les «*Autres charges ordinaires*» ou les «*Autres produits ordinaires*».

Participations

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l’intention d’un placement permanent, quelle que soit la part aux voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d’acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires. Les participations dont la valeur d’acquisition est inférieure ou égale à CHF 20’000.– sont amorties totalement l’année de leur acquisition, sauf s’il s’agit de titres cotés.

La Banque examine à la date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif.

La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d’usage. La valeur d’un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S’il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «*Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*».

Les gains réalisés lors de l’aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique «*Produits extraordinaires*», les pertes réalisées dans la rubrique «*Charges extraordinaires*».

Si la Banque peut exercer une influence importante (droit de vote égal ou supérieur à 20%), l’impact d’une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence («*equity method*») est publié dans l’annexe 6 «*Présentation des participations*».

La participation au capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA n’est que partiellement libérée. L’engagement de libérer le montant restant est présenté hors bilan, sous la rubrique engagements de libérer et d’effectuer des versements supplémentaires. Afin de permettre une mise à disposition rapide de liquidités en cas de crise, les banques actionnaires ont accordé une limite de crédit à hauteur de l’engagement de libérer le montant restant. Cette limite de crédit n’est pas présentée sous la rubrique engagements irrévocables afin d’éviter une double comptabilisation.

Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d’une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d’activation de CHF 2’000, sont activés. Pour les projets informatiques, la limite d’activation est de CHF 25’000.–.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d’acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d’utilisation estimée:

- Les machines, le matériel informatique (hardware), le mobilier, les installations, les travaux d’aménagement dans des immeubles et les logiciels acquis ou développés à l’interne sont amortis selon leur durée de vie économique.
- Les immeubles abritant totalement ou partiellement des locaux destinés à l’activité bancaire sont portés au bilan à leur coût d’acquisition diminué d’un amortissement en fonction du degré de vétusté.

A l’exception des immeubles à usage propre de la Banque qui sont amortis de façon dégressive, les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position «*Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*», en fonction de la durée d’utilisation estimée avec prudence. La durée d’utilisation économique estimée des immobilisations corporelles se résume comme suit:

Immeubles à l’usage de la Banque et autres immeubles	3% de la valeur résiduelle max. 50 ans
Aménagements	max. 20 ans
Matériel informatique, machines et installations	max. 5 ans
Mobilier	max. 8 ans
Logiciels acquis ou développés à l’interne	max. 3 ans

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable

de chaque actif. La valeur d’un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S’il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «*Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*».

Si l’examen de la préservation de la valeur d’une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d’utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d’utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l’aliénation d’immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique «*Produits extraordinaires*», les pertes réalisées dans la rubrique «*Charges extraordinaires*».

Valeurs immatérielles

Le bilan de la Banque ne contient pas de valeurs immatérielles.

Engagements de prévoyance

Le personnel de la BCJ est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA.

La Banque assume les coûts de la prévoyance professionnelle des collaborateurs et de leurs survivants conformément aux dispositions légales. Les cotisations de l’employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

La Banque examine à la date du bilan s’il existe dans l’institution de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels du Fonds de prévoyance, selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d’autres calculs présentant la situation financière.

Le Conseil d’administration considère que les éventuels excédents de couverture seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours ou pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n’en résulterait aucun avantage économique pour l’employeur.

Impôts

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. Les impôts sur les transactions n’en font pas partie. La BCJ paie des impôts cantonaux, communaux, ecclésiastiques et l’impôt fédéral direct.

La Banque impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéfice courant et du capital imposable sont comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique «*Compte de régularisation*», sous déduction des acomptes payés. Les impôts affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «*Impôts*» du compte de résultat.

Les dotations aux Réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant de ces Réserves fait partie du capital imposable.

Provisions

Les obligations, juridiques ou implicites, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d’autres besoins de même nature sont

dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit:

- les provisions pour impôts par la rubrique «*Impôts*»
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique «*Charges de personnel*»
- les autres provisions par la rubrique «*Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes*», à l’exception des provisions de restructuration.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l’activité bancaire. Elles sont considérées comme fonds propres au sens de l’Ordonnance y relative.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat «*Variations des réserves pour risques bancaires généraux*».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées.

Propres titres de créances et de participation

Les propres titres de créances, obligations de caisse et titres du marché monétaire sont compensés avec les positions du passif correspondantes, à l’exception des positions détenues dans le Portefeuille de négoce.

L’achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d’acquisition au moment de cette transaction dans la rubrique «*Propres parts du capital*» déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d’évaluation subséquente.

Dans le cas d’une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique «*Réserve légale issue du bénéfice*» et la Banque réduit la position «*Propres parts du capital*» de la valeur d’acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la «*Réserve légale issue du bénéfice*».

Plan de participation

La Banque n’a pas de plan de participation en faveur des organes ou en faveur de son personnel.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d’effectuer des versements supplémentaires, crédits par engagement

La présentation de ces éléments dans les opérations hors bilan se fait à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, la Banque constitue des provisions au passif du bilan.

Changements de principes comptables

Les investissements consentis dans l’aménagement des locaux loués, précédemment amortis sur 5 ans sous la catégorie « Installations », sont dorénavant comptabilisés sous la nouvelle catégorie « Aménagements ». La durée maximale d’amortissement de cette catégorie est de 20 ans ou équivalente à la durée du bail si elle est inférieure à cette période.

Ce changement n’a pas d’influence significative sur les états financiers.

Les principes de comptabilisation et d’évaluation n’ont pas subi d’autres modifications par rapport à l’exercice précédent.

Saisie des opérations et inscription au bilan

Toutes les opérations conclues jusqu’à la date du bilan sont prises en compte quotidiennement (principe de la date de conclusion) et évaluées selon les principes indiqués ci-dessous. Le résultat de toutes les opérations conclues est intégré dans le compte de résultat.

Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement. Entre le jour de conclusion et le jour d’exécution, elles sont présentées à leur valeur de remplacement dans les rubriques «*Valeurs de remplacement positives ou négatives des instruments financiers dérivés*».

Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts, mais directement comptabilisés à la rubrique «*Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d’intérêts*». Sont considérés comme tels, les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés. Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu’au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n’est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique «*Produits des intérêts et des escomptes*».

Conversion des monnaies étrangères

Le bilan est valorisé au cours du jour de clôture. Le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans le compte «*Résultat des opérations de négoce et de l’option de la juste valeur*».

Principaux cours de conversion utilisés lors du bouclement:

Monnaie	Année en cours devises	Année préc. devises
EURO	1.0859	1.1260
Dollars US	0.9682	0.9842
Livres sterling	1.2737	1.2542

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur.

Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l’activité de négoce

La Banque ne calcule pas les frais de refinancement du portefeuille de négoce. Ils ne sont donc pas portés au débit du résultat des opérations de négoce.

Gestion des risques

La gestion des risques est basée sur la politique en matière de risques, approuvée par le Conseil d’administration.

Tout en jouant pleinement son rôle de soutien à l’économie cantonale, la Banque est particulièrement soucieuse de maîtriser les risques qu’elle prend dans le cadre de ses activités.

Les risques susceptibles d’affecter le fonctionnement efficace et les résultats d’un établissement bancaire ne se limitent évidemment pas aux seuls

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels audités ainsi que, le cas échéant, des boucllements intermédiaires. Ces informations sont examinées par le département «Analyse des crédits», qui identifiera éventuellement une augmentation des risques. Si tel est le cas, ce département transmettra le dossier au Service des financements spéciaux, qui procédera à une évaluation détaillée et définira avec le conseiller à la clientèle les mesures qui s'imposent. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions
Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont identifiés selon la procédure décrite ci-avant. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire. Les corrections de valeur sur les positions à risque sont examinées et déterminées par le Service des financements spéciaux, lequel établit un rapport semestriel à l'attention du Comité des crédits et de la Commission des crédits.

Evaluation des sûretés de crédit

Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axées sur l'utilisation du gage. La valeur des garanties fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture. Pour l'évaluation des biens immobiliers, la Banque a édicté des procédures. Les immeubles de types artisanal, industriel ou les objets particuliers peuvent faire l'objet d'une expertise externe.

La «valeur vénale», sur laquelle est basée le montant de l'avance, est déterminée de la façon suivante:

- Maison familiale, appartement en PPE, terrain à bâtir: valeur intrinsèque
- Immeuble locatif: valeur de rendement
- Immeuble commercial, hôtel, restaurant: valeur de rendement et valeur intrinsèque
- Immeuble artisanal ou industriel: valeur de rendement ou valeur intrinsèque
- Immeuble agricole: valeur licite selon la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR)
- Terrain: valeur de marché

La Banque prend comme base de l'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (titres) facilement négociables sont acceptées. La Banque accepte les produits structurés si les investissements font l'objet d'une cotation régulière.

Pour couvrir le risque de marché la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture («Hedge accounting»)

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers à des fins de couverture d'opérations actives et passives, principalement pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

Utilisation de la comptabilité de couverture «hedge accounting»

Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est surtout utilisée en rapport avec les types suivants d'opérations:

Opération de base	Couverture par
Créances et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt	Swaps de taux d'intérêt Caps de taux d'intérêt

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances et engagements envers la clientèle, ainsi que des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro hedge.

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base. Elle documente, à la conclusion du contrat, l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace quand les critères suivants sont remplis:

- La couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée.
- Il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture.
- Les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert.
- Le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture est compris dans une fourchette allant de 80 à 100%.

Ineffectivité

Une opération de couverture jugée inefficace est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la fraction inefficace comptabilisé dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Evénement significatif survenu après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2019, date du bilan de la Banque.

Démission de l'organe de révision avant le terme de son mandat

L'assemblée générale a désigné PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne, comme organe de révision de la Banque. L'organe de révision ne s'est pas démis de son mandat avant terme. M. Omar Grossi est réviseur responsable depuis 2016.

Informations relatives au bilan

1. Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte des contrats de netting)	-	-
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	75'000	55'000
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opération de mise en pension	75'061	55'004
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	-	-
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	-	-
- dont titres remis à un tiers en garantie	-	-
- dont titres aliénés	-	-

2. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en milliers de CHF)	NATURE DES COUVERTURES			
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Créances sur la clientèle	43'347	43'710	255'101	342'158
- dont envers des Collectivités de droit public		1'598	153'536	155'134
Créances hypothécaires	2'463'466	-	3'349	2'466'815
- dont immeubles d'habitations	2'118'630	*	3'349	2'121'979
- dont immeubles commerciaux	16'877			16'877
- dont artisanat et industrie	204'106			204'106
- autres	123'853			123'853
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	2'506'813	43'710	258'450	2'808'973
Année précédente	2'377'119	46'072	253'480	2'676'671
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				2'783'464
Année précédente				2'651'626
Hors bilan				
Engagements conditionnels	1'771	2'773	38'878	43'422
Engagements irrévocables			72'106	72'106
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			5'912	5'912
Crédits par engagements				-
Total hors bilan				
Année de référence	1'771	2'773	116'896	121'440
Année précédente	2'273	2'112	94'330	98'715

Créances compromises	Montant brut	Valeur estimée des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuels
Année de référence	79'208	57'850	21'358	21'358
Année précédente	89'252	67'329	21'923	21'923

* Les garanties complémentaires inscrites en 2018 sous «Autres couvertures» sont désormais inscrites sous «Couvertures hypothécaires».

3. Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)

Actifs	Année de référence	Année précédente
Opérations de négoce		
Créances, papiers/opérations du marché monétaire	-	860
- dont cotés	-	860
Titres de participation	3	835
Métaux précieux et matières premières	3	60
Autres actifs de négoce	39	473
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créance	-	-
Produits structurés	-	-
Autres	-	-
Total des actifs	45	2'228
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		

Engagements

La banque n'a pas d'opération en cours.

4. Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Swaps sur taux d'intérêts				337	30'953	480'000
Options (OTC) sur taux d'intérêts				1'170	-	30'000
Contrats à terme sur devises	766	1'498	182'869			
Total avant prise en compte des contrats de netting						
Année de référence	766	1'498	182'869	1'507	30'953	510'000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation				1'507	30'953	510'000
Année précédente *	886	1'414	147'678	203	24'815	509'000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation				203	24'815	509'000
		Valeurs de remplacement positives (cumulées)		Valeurs de remplacement négatives (cumulées)		
Total après prise en compte des contrats de netting						
Année de référence		544				30'722
Année précédente		858				25'998
		Instances centrales de clearing		Banques et négociants en valeurs mobilières		Autres clients
Répartition selon les contreparties (après prise en compte des contrats de netting)						
Valeurs de remplacement positives		-		-		544

* Afin de garantir une information comparable, les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés.

5. Répartition des immobilisations financières

(en milliers de CHF)	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de créance	96'618	96'592	98'789	97'848
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	96'618	96'592	98'789	97'848
Titres de participation	1'399	1'399	2'376	2'289
- dont participations qualifiées (plus de 10% du capital ou des voix)				
Métaux précieux	-	-	-	-
Immeubles	-	-	-	-
Total	98'017	97'991	101'165	100'137
- dont titres admis en pension selon les dispositions sur les liquidités	95'718	95'692	97'889	96'948

Répartition des contreparties selon la notation

(en milliers de CHF)	De AAA à AA-	De A+ à A-	Inférieur à A-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créances	88'174	900	-	7'544

La Banque se fonde sur les classes de notation de Standard & Poor's. Les positions sans notations sont des positions de premier ordre sur des cantons suisses.

6. Présentation des participations

(en milliers de CHF)	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence					Valeur de marché
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur / Reprise d'amortissement	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	
Participations évaluées selon la mise en équivalence*									
sans valeur boursière	1'100	-1'100	-						-
Autres participations									
avec valeur boursière	45	-	45					45	622
sans valeur boursière	3'039	-438	2'601			-1		2'600	
Total des participations	4'184	-1'538	2'646	-	-	-1	-	2'645	622

* L'impact d'une utilisation de la méthode de mise en équivalence sur les participations dans lesquelles la Banque a une influence significative est nul.

7. Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Participations significatives

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en 1'000)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
Immobestate Investment SA, Fribourg	Société immobilière	50	100%	100%	100%	-
Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne, Delémont	Développement de l'économie jurassienne	2'200	50%	50%	50%	-
Clinique Le Noirmont société coopérative, Le Noirmont	Centre de réadaptation cardio-vasculaire	4'109	11%	2%	11%	-
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Société financière	1'625'000	0%	0%	0%	-

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

8. Présentation des immobilisations corporelles

(en milliers de CHF)	Valeurs d'acquisition cumulée	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeubles à l'usage de la Banque	15'087	-6'982	8'105			-520	7'585
Autres Immeubles	3'954	-2'533	1'421			-41	1'380
Software acquis séparément ou développés à l'interne	2'736	-1'039	1'697	2'547		-1'580	2'664
Autres immobilisations corporelles	2'486	-1'185	1'300	1'526		-573	2'253
Total des immobilisations corporelles	24'262	-11'739	12'523	4'073	-	-2'714	13'882

Contrat de leasing

La Banque n'a pas conclu de contrat significatif de leasing opérationnel ou financier.

9. Présentation des valeurs immatérielles

La Banque n'a pas de valeurs immatérielles.

10. Répartition des autres actifs et autres passifs

(en milliers de CHF)	AUTRES ACTIFS		AUTRES PASSIFS	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Compte de compensation	32'346	24'149	4'360	5'254
Impôts indirects	442	1'114	265	234
Comptes d'ordre	2'242	1'698	-	-
Autres	128	67	183	2'500
Total	35'158	27'028	4'808	7'988

11. Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en milliers de CHF)	Année de référence		Année précédente	
	Valeur comptable	Engagements	Valeur comptable	Engagements
Actifs nantis / cédés				
Créances sur les banques	15'785	15'237	8'790	8'745
Immobilisations financières	13'076	-	13'334	-
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	982'459	681'000	947'154	670'000

La Banque n'a pas d'actifs sous réserve de propriété.

Les actifs mis en gage des rubriques « Créances sur les banques » et des « Immobilisations financières » représentent des dépôts de marge auprès des contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA) et des valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS. Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés dans l'annexe 1.

12. Indications des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la Banque détenus par ces institutions

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Engagements résultant des dépôts de la clientèle, bons de caisse et emprunts obligataires	6'114	5'542
Nombre d'actions BCJ détenues de valeur nominative CHF 14.-	4'500 actions (0.15%)	4'500 actions (0.15%)

13. Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La Banque n'a pas de réserve de cotisations auprès du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCJ.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

(en milliers de CHF)	Excédent / insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque*		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		Année de référence	Année précédente			Année de référence	Année précédente
Plan de prévoyance avec excédent	19,7%**	-	-	-	1'807	2'006	1'937

* Le Conseil d'administration de la BCJ considère que les éventuels excédents de couverture des prochaines années au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours à l'objectif défini par le Conseil de fondation d'une part et d'autre part pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

** Sur la base des comptes non audités du Fonds de prévoyance (derniers comptes audités: 31.12.2018: excédent de couverture: 14,6%).

Données générales du plan de prévoyance

Le personnel de la Banque Cantonale du Jura est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura. L'organisation, la gestion et le financement de cette Caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Il s'agit d'une caisse en primauté des cotisations.

L'affiliation à la Caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins 3 fois le montant minimum LPP.

Tous les assurés ont droit aux prestations de retraite dès leur 62^{ème} anniversaire. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans. Le Fonds de prévoyance assure un pont AVS entre l'âge de la retraite et l'âge AVS. L'employeur verse une cotisation extraordinaire unique au moment de l'ouverture du droit à la rente Pont AVS pour le financement qu'elle prélève dans une provision spécifique, constituée pour chaque employé(e).

14. Présentation des produits structurés émis

La Banque n'émet pas de produits structurés.

15. Présentation des emprunts obligataires et des emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Emprunts privés		
Emission 2017; 0,50%, 2017-2027 (non dénonçable par anticipation)	10'000	10'000
Emission 2016; 0,27%, 2016-2026 (non dénonçable par anticipation)	20'000	20'000
Emission 2016; 0,30%, 2016-2026 (non dénonçable par anticipation)	20'000	20'000
Emprunt obligataire		
Emission 2015; 0,625%, 2015-2025 (non dénonçable par anticipation)	100'000	100'000
Emprunts et prêts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA		
Taux moyen	0.65%	0.68%
Aperçu des échéances		
<= 1 an	89'000	58'000
>1 an - <= 2 ans	49'000	89'000
>2 ans - <= 3 ans	73'000	49'000
>3 ans - <= 5 ans	56'000	102'000
5 ans et +	564'000	522'000
Total	831'000	820'000

16. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en milliers de CHF)	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents							
Provisions pour engagements de prévoyance							
Provisions pour risques de défaillance (sur les opérations hors bilan)	1'920		-183				1'737
Provisions pour autres risques d'exploitation	233	-2			48		279
Autres provisions	2'693	-1'042			199		1'850
Total des provisions	4'846	-1'044	-183	-	247	-	3'866
Réserves pour risques bancaires généraux*	97'900				3'700		101'600
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	25'045	-203	183	106	4'847	-4'468	25'510
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	21'923	-203	183	106	3'694	-4'345	21'358
- dont corrections de valeur pour les risques latents	3'122				1'153	-123	4'152

* Les dotations aux Réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant total de ces réserves fait partie du capital imposable.

17. Présentation du capital social

(en milliers)

	Année de référence			Année précédente		
	Valeur nominale totale (CHF)	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende (CHF)	Valeur nominale totale (CHF)	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende (CHF)
Capital social						
Capital-actions entièrement libéré	42'000	3'000	42'000	42'000	3'000	42'000

L'action est cotée à la SIX sous le N° ISIN CH0350665672. Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales.

Capital autorisé ou conditionnel

Selon l'art. 6 des statuts, la Banque peut procéder à des augmentations de capital autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.

Garantie de l'Etat

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas (art. 6 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura).

Rémunération de la garantie de l'Etat

La Banque rémunère la garantie en versant annuellement à l'Etat un montant compris entre 0,6 et 1 % de ses fonds propres exigibles. Ceux-ci sont déterminés d'après la législation fédérale sur les banques et sur la base des comptes de l'année précédente. Après consultation du Conseil d'administration, le Gouvernement fixe chaque année le montant de la rémunération, par voie d'arrêté, en tenant compte de la situation financière de la Banque, notamment de son taux de couverture des fonds propres exigibles, et de la conjoncture.

Taux appliqué: 2018: 0.67%; 2019: 0.67%.

18. Nombre et valeurs des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

La Banque n'a pas instauré de plan d'intéressement.

19. Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en milliers de CHF)	CRÉANCES		ENGAGEMENTS	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Participants qualifiés	45'539	40'000	4'230	12'594
Sociétés du groupe	24	23	1'986	1'936
Sociétés liées*	13'783	13'136	24'187	27'284
Affaires d'organes	6'773	6'464	5'847	3'796

* Etablissements de droit public du canton et entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Affaires d'organes: il existe des opérations hors bilan pour un montant de CHF 0,7 million. Les prestations fournies (taux d'intérêt, opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits, rémunération de dépôts) sont facturées aux mêmes tarifs que s'il s'agissait de parties tierces, excepté pour la direction (voir annexe 22).

20. Indication des participants significatifs

(en milliers de CHF)

Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote	Année de référence		Année précédente	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Avec droit de vote				
- Participation légale de la République et Canton du Jura	21'420	51.00%	21'420	51.00%
- Participation de la République et Canton du Jura	1'958	4.66%	1'958	4.66%
- Participation de la Banque Cantonale Neuchâteloise	3'872	9.22%	3'872	9.22%
- Participation de la Banque Cantonale de Zurich	3'199	7.62%	3'199	7.62%
- Participation de la Banque Cantonale Vaudoise	2'032	4.84%	2'032	4.84%

21. Indication relative aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Actions de valeur nominale CHF 14.-, nominative	Nombre de titres	Prix moyen
Stock au début de l'exercice	4'070	59.84
- Achats	22'035	55.02
- Ventes	-22'103	55.07
Stock à la fin de l'année de référence	4'002	55.34

Les propres parts du capital sont détenues dans le but d'assurer une certaine liquidité du marché.

Gain ou perte lors d'aliénation

Le gain résultant de l'aliénation des propres actions a été porté au crédit de la réserve légale issue du bénéfice (cf tableau 5).

Engagements conditionnels

La Banque n'a pas d'engagements conditionnels en relation avec des propres titres de participation.

Sociétés et fondations proches

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA détient 4'500 actions BCJ.

Réservations pour plan d'intéressement des collaborateurs, emprunts convertibles ou à option

Néant.

Transactions avec des participants

La Banque n'a pas effectué de transactions avec des participants.

Réserves non distribuables

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves légales issues du bénéfice tant que cette réserve et la réserve légale issue du capital sont, à elles deux, supérieures à la moitié du capital-actions (CHF 21'000'000). La Banque maintient ces réserves à des fins de gestion des fonds propres réglementaires nécessaires.

22. Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations alors que l'Ordonnance contre les rémunérations s'applique aux sociétés anonymes soumises aux articles 620 à 762 du CO. Elle n'est donc pas concernée par cette Ordonnance.

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction perçoivent des frais de représentation, en conformité avec le droit fiscal, qui ne sont pas inclus dans les informations présentées ci-dessous.

Organes de la Banque: crédits et prêts, rémunération et participations

N O M	F O N C T I O N	R É M U N É R A T I O N		Charges sociales à charge de l'employeur (en milliers de CHF)	Nombre d'actions détenues	Prêts** (en milliers de CHF)
		Fixe (en milliers de CHF)	Variable* (en milliers de CHF)			
Conseil d'administration						
Mme Pamberg	Présidente	133'000		35'856	100	
M. Budry	Vice-président	43'000		3'968	200	
M. Bichsel ¹⁾	Membre	27'464			²⁾	
Mme Thibaudeau	Membre	23'000		2'123	100	
M. Jaberg ¹⁾	Membre	18'578			³⁾	
M. Humard	Membre	25'000		2'307	100	200
M. Léchenne	Membre	23'000		2'123	100	556
Total		293'042		46'377	600	756
Direction						
M. Valley	Directeur général	252'217	100'000	91'379	250	471
M. Cramatte	Membre de Direction				200	
Mme Kohler	Membre de Direction				200	
M. Piquerez	Membre de Direction				240	
M. Chapuis	Membre de Direction				200	
M. Ramseyer	Membre de Direction				200	1'079
Total		1'038'766	328'000	356'990	1'290	2'614

¹⁾ rémunération versée à leur employeur respectif

²⁾ représentant de la Banque Cantonale Vaudoise, actionnaire pour 145'110 actions

³⁾ représentant de la Banque Cantonale Neuchâteloise, actionnaire pour 276'600 actions

* A valoir sur l'exercice, mais versées en 2020

** Il s'agit de prêts garantis principalement par des cédules hypothécaires

- Le Conseil d'administration, sur préavis de la Commission de politique RH et de rémunération, est compétent pour fixer annuellement les rétributions des membres du Conseil d'administration et de la Direction. Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes, mais aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura, pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins le montant minimum fixé dans le Règlement. L'enveloppe des primes pour l'ensemble des collaborateurs est également fixée par le Conseil d'administration en fonction des résultats annuels, de manière discrétionnaire. Sur le montant décidé, il attribue la part revenant à chaque membre de la Direction, en fonction des objectifs réalisés.
- Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des conditions particulières. Les membres de la Direction ainsi que l'ensemble du personnel, y compris les retraités, bénéficient d'un taux de faveur de 1% par rapport aux taux de base sur les avances à taux variables accordées par la Banque. En ce qui concerne les prêts fermes, le taux appliqué est de 0,4% inférieur au taux de la clientèle.
- La BCJ n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction.
- La BCJ compte des prêts consentis à d'anciens membres de la Direction pour un montant total de 1,846 million de francs aux conditions fixées pour le personnel

23. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en milliers de CHF)	D U R É E D ' É C H É A N C E R É S I D U E L L E						Total
	A vue	Dénonçable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	
Actifs / instruments financiers							
Liquidités	449'572						449'572
Créances sur les banques	35'912	518					36'430
Créances résultant d'opérations de financement de titres							-
Créances sur la clientèle	69'965	5'634	24'335	42'255	93'544	94'093	329'828
Créances hypothécaires	192	42'144	188'024	270'129	1'095'162	857'986	2'453'636
Opérations de négoce	45						45
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	2'273						2'273
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur							-
Immobilisations financières			1'399	11'457	44'645	40'515	98'017
Année de référence	557'959	48'296	213'758	323'841	1'233'351	992'594	-
Année précédente	384'514	88'945	241'880	325'834	1'197'499	869'522	-

(en milliers de CHF)	D U R É E D ' É C H É A N C E R É S I D U E L L E						Total
	A vue	Dénonçable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	
Fonds étrangers / instruments financiers							
Engagements envers les banques	4'748		108'857	47'904		2'000	163'509
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			75'000				75'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	896'319	695'255	326'849	10'000	49'000	63'500	2'040'923
Engagements résultant des opérations de négoce							-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	32'450						32'450
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur							-
Obligations de caisse			310	785	7'892		8'987
Emprunts et prêts des lettres de gage			17'000	72'000	178'000	564'000	831'000
Année de référence	933'517	695'255	528'015	130'689	234'892	629'500	-
Année précédente	558'265	1'032'478	276'792	114'999	318'997	582'500	-

Informations relatives aux opérations hors bilan

24. Répartition des créances et engagements conditionnels

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Engagements de couverture de crédit et similaires		
Garanties de prestation de garantie et similaires	43'422	42'432
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires		
Autres engagements conditionnels		
Total des engagements conditionnels	43'422	42'432
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
Total des créances éventuelles	-	-

25. Répartition des crédits par engagements

La Banque n'a pas de crédit par engagement à la date du bilan.

26. Répartition des opérations fiduciaires

La Banque n'a pas d'opération fiduciaire à la date du bilan.

Informations relatives au compte de résultat

27. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Résultat de négoce provenant des:		
Devises	4'116	4'150
Métaux précieux	40	13
Titres de négoce (y compris les fonds)	130	-220
Total	4'286	3'943

28. Indications d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes», ainsi que des intérêts négatifs significatifs

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Intérêts négatifs sur les affaires actives (réduction des produits d'intérêts)	126	25
Intérêts négatifs sur les affaires passives (réduction des charges d'intérêts)	2'549	2'094

29. Répartition de la rubrique charges de personnel

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Appointements (Indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et allocations supplémentaires)	13'052	12'334
Prestations sociales	3'553	3'389
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant de l'institution de prévoyance	-	-
Autres charges de personnel	292	339
Total	16'897	16'062

30. Répartition de la rubrique autres charges d'exploitation

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Coût des locaux	1'155	1'092
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	5'034	4'882
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	36	38
Honoraires de la société d'audit	201	204
- dont honoraires d'audit	201	204
- dont honoraires pour autres prestations de service	-	-
Autres charges d'exploitation	4'586	4'729
- dont Rémunération de la garantie de l'Etat	802	776
Total	11'012	10'945

31. Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

La Banque n'a pas d'éléments significatifs à commenter.

32. Indications et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition

La Banque n'a pas procédé à des réévaluations significatives de ses actifs.

33. Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

L'activité de la Banque est uniquement en Suisse.

34. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

(en CHF)	Année de référence	Année précédente
Charges fiscales sur le revenu et le capital	4'200'934	4'534'750
Taux d'imposition moyen pondéré sur le résultat opérationnel	24.7%	25.2%

La Banque ne constitue pas de provisions pour impôts différés car toutes ses réserves sont fiscalisées.

35. Indications sur le résultat par droit de participation coté

Résultat de la période en CHF	9'164'878	9'899'616
Nombre moyen d'actions en circulation	3'000'000	3'000'000
Résultat dilué par action en CHF	3.05	3.30
Résultat non dilué par action en CHF	3.05	3.30

Le résultat non dilué par action s'obtient en divisant le bénéfice de l'exercice par le nombre d'actions en circulations. La Banque n'ayant pas de plan de participation des collaborateurs, il n'y a pas d'effet de dilution.

Rapport de l'organe de révision

”

Voici Moutier à l'aube, j'aime beaucoup le dégradé des nuages dans le ciel. La ville se réveille gentiment: il fait déjà jour, mais on aperçoit encore les lumières des lampadaires.

Laila, 12 ans

Banque Cantonale du Jura SA

Porrentruy

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale
sur les comptes annuels 2019



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Rapport sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cantonale du Jura SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et la présentation des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

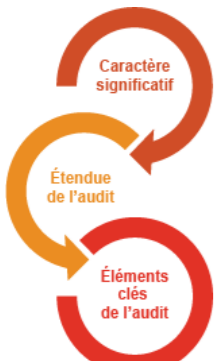
Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble	Caractère significatif global : CHF 850'992
	Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la Banque, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la Banque.
	L'évaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires a été identifiée comme élément clé de l'audit.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le

tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 850'992
Comment nous l'avons déterminé	5 % du résultat opérationnel (étant le résultat de la période avant impôts, avant variations des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires)
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le résultat opérationnel comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance de la Banque, et d'une grandeur de référence généralement reconnue dans le secteur financier.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte quand des jugements ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes annuels pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Evaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
Comme décrit à l'annexe 2, la Banque octroie des crédits hypothécaires et des crédits commerciaux (81.3% du total des actifs ou CHF 2'783.5 millions).	Nous avons vérifié et testé les contrôles clés encadrant l'activité de crédits :
Nous considérons le processus d'identification des créances présentant des signes de défaillance comme un élément clé de l'audit, compte tenu de l'importance du portefeuille de crédits. En outre, la détermination du montant des corrections de valeur individuelles s'appuie sur la capacité de remboursement du débiteur et/ou la valeur de liquidation des gages dont l'appréciation peut être influencée par des facteurs subjectifs. De surcroît, la Banque constitue une provision forfaitaire pour couvrir le risque de dépréciation latent sur la base d'un historique de perte.	<ul style="list-style-type: none"> Contrôles relatifs à l'identification des signes de défaillance afin de déterminer le périmètre des créances en souffrance et/ou compromises ; Contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeur individuelles, y compris la détermination de la valeur de marché des sûretés ; Contrôle de détermination des corrections de valeur forfaitaires selon la classe de risque.
La Banque dispose d'un système d'alerte qui permet à ses différents organes d'identifier et d'analyser le risque de défaut, de prendre les mesures conservatoires et de déterminer les corrections de valeur nécessaires.	Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.
Les principes de comptabilisation et d'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires,	En outre, sur la base de tests par sondage, nous avons vérifié : <ul style="list-style-type: none"> que les dossiers de crédit sélectionnés ont été attribués à la classe de risque correspondante ; que les rapports d'alertes générés automatiquement sont fiables ;

Éléments clés de l'audit

ainsi que les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur individuelles et forfaitaires sont décrits dans l'annexe aux comptes annuels (pages 52, 53, 57 et 58).

Manière dont les éléments clés ont été examinés

- que la valeur de marché des sûretés a été établie, respectivement mise à jour, conformément aux pratiques de marché ;
- que le montant des corrections de valeur individuelles et forfaitaires a été déterminé conformément aux principes comptables.

Les méthodes appliquées pour la détermination des besoins en correction de valeur étaient appropriées et conformes à nos attentes.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et qui sont conformes à la loi suisse et aux statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les comptes annuels, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Banque.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec

réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la Banque de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration et la Commission d'audit et des risques, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration et à la Commission d'audit et des risques une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

A partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration et avec et la Commission d'audit et des risques, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers SA



Omar Grossi
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Jérémy Casarico
Expert-réviseur

Lausanne, le 20 mars 2020

Tableaux réglementaires selon Circ.-FINMA 16/1 : fonds propres, liquidités, risques de crédit, risques de taux, risques opérationnels

Chiffres-clés essentiels réglementaires (tableau KM1 Circ.-FINMA 16/1)

	a	e
(en milliers de CHF)	31.12.2019	31.12.2018
Fonds propres pris en compte (CHF)		
1 Fonds propres de base durs (CET1)	249'844	242'517
2 Fonds propres de base (T1)	249'844	242'517
3 Fonds propres totaux	249'844	242'517
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)		
4 RWA	1'502'825	1'496'225
4a Exigences minimales de fonds propres (CHF)	120'226	119'698
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)		
5 Ratio CET1 (%)	16.62%	16.21%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	16.62%	16.21%
7 Ratio des fonds propres globaux (%)	16.62%	16.21%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)		
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019) (%)	2.50%	1.88%
9 Volants anticycliques (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0.00%	0.00%
10 Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	n/a	n/a
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.50%	1.88%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	8.62%	8.21%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)		
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	3.20%	3.20%
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (%)	1.13%	1.11%
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.53%	8.51%
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.13%	10.11%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12.33%	12.31%
Ratio de levier Bâle III		
13 Engagement global (CHF)	3'496'310	3'195'127
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	7.15%	7.59%

Moyenne trimestrielle des données mensuelles

	4 ^{ème} trim. 2019	3 ^{ème} trim. 2019	2 ^{ème} trim. 2019	1 ^{er} trim. 2019	4 ^{ème} trim. 2018
Ratio de liquidités (LCR)					
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	416'502	320'098	341'217	329'773	354'071
16 Numérateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	290'494	266'596	282'473	260'883	271'296
17 Ratio de liquidités, LCR (in %)	143%	120%	121%	126%	131%

Aperçu des positions pondérées par le risque (tableau OV1 Circ.-FINMA 16/1)

MÉTHODES UTILISÉES

Risques de crédit: Approche standard internationale (AS-BRI)

Risques de marché: Approche « de-minimis »

Risques opérationnels: Approche de l'indicateur de base

	a	b	c
(en milliers de CHF)	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019
	RWA	RWA	Fonds propres minimaux
1 Risque de crédit	1'396'984	1'393'000	111'759
20 Risque de marché	2'884	3'588	231
24 Risque opérationnel	89'333	87'113	7'147
25 Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montant soumis à pondération de 250%)	0	0	0
27 Total (1 + 20 + 24 + 25)	1'489'201	1'483'700	119'136

Liquidités: gestion du risque de liquidité (tableau LIQA Circ.-FINMA 16/1)

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité se trouvent dans l'annexe (page 57).

Risques de crédit: qualité de crédit des actifs (tableau CR1 Circ.-FINMA 16/1)

	a	b	c	d
(en milliers de CHF)	VALEURS COMPTABLES BRUTES DES		Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes (a + b - c)
	Positions en défaut*	Positions pas en défaut*		
1 Créances (sans les titres de dette)	79'208	3'320'571	25'510	3'374'269
2 Titres de dette	0	96'656	0	96'656
3 Expositions hors bilan	269	126'171	269	126'171
4 Total	79'477	3'543'398	25'779	3'597'096

* Voir définition des créances compromises dans l'annexe (page 52).

Risques de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque (tableau CR3 Circ.-FINMA 16/1)

	a	c	e & g
(en milliers de CHF)	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés: montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit: montant effectivement couvert
1 Créances (y c. les titres de dette)	258'450	2'550'523	0
2 Opérations hors bilan	117'396	4'044	0
3 Total	375'846	2'554'567	0
4 - dont en défaut	79'477	0	0

Risques de taux d'intérêt: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de Banque (IRRBB)

Publication d'informations qualitatives

a) IRRBB afin de mesurer et gérer le risque

Le risque de taux d'intérêt pour la Banque peut être défini comme la variation de la marge d'intérêts et la variation de la valeur de marché des fonds propres en fonction de la courbe des taux d'intérêt du marché.

Deux types de risques de taux peuvent être distingués:

- Le **risque de révision de taux** découlant de la non-concordance des échéances (pour les taux fixes) respectivement des conditions de renouvellement (pour les taux variables) des actifs, des passifs et des positions hors bilan.
- Le **risque de base** provenant de la modification des revenus et des valeurs économiques de positions liées aux taux, en cas de corrélation imparfaite des taux d'intérêt servant de référence aux différentes positions.

b) Stratégies afin de gérer et atténuer le risque

Une congruence des échéances entre les actifs et les passifs de la Banque doit être assurée afin de ne pas courir un risque de taux d'intérêt trop important. Dans le cadre de la planification financière, le Conseil d'administration mène une politique prudente allant dans ce sens, politique dont l'objectif est l'atteinte d'une marge d'intérêts adéquate et faiblement volatile. Les refinancements par des fonds de la clientèle, les prêts de la centrale de lettre de gage et l'utilisation d'instruments dérivés permettent d'atteindre cet objectif et par conséquent, de limiter le risque de taux.

Le Conseil d'administration approuve la stratégie ALM, la politique de risque ainsi que le système de limites. Il délègue ses compétences dans le domaine de la gestion des risques de taux à la Direction. Il est informé, lors de chaque séance, de la situation de risque et du respect des limites.

Le Comité ALM, qui agit par délégation de compétence de la part de la Direction, se compose au minimum du Directeur général, du directeur financier, du directeur des crédits, du trésorier et du contrôleur de gestion. Il a pour tâche d'appliquer une politique des risques de taux conforme à la stratégie définie par le Conseil d'administration et d'informer ce dernier de l'évolution du risque de taux. Pour ce faire, il examine les positions sensibles aux taux d'intérêt et prend notamment des décisions en matière de refinancements et de restructuration du bilan. Le comité analyse également, sur la base du rapport ALM fourni par le contrôleur de gestion, le risque et la capacité de risque de la Banque dans le cadre du système de limites fixé par le Conseil d'administration.

Il effectue des simulations de crises (scénarios catastrophes, stress tests). Le service Finances et Risques a la responsabilité opérationnelle du processus de gestion du risque de taux. Il se charge notamment de mesurer et d'analyser le risque de taux. Il s'assure et veille à l'exactitude des données utilisées pour l'analyse par les systèmes informatiques.

c) Périodicité et description des agrégats spécifiques visant à évaluer la sensibilité aux taux

Les indices du risque de taux, principalement la sensibilité de la valeur de marché des fonds propres et l'évolution de la marge d'intérêts, sont calculés à la fin de chaque mois.

d) Scénarios de choc de taux et de résistance

En sus des scénarios standardisés définis à l'annexe 2 de la circulaire FINMA 2019/02 « Risques de taux - banque », la Banque calcule semestriellement les scénarios dynamiques suivants:

- Stabilité des taux
- Hausse modérée des taux (hausse sur la courbe des taux comprises entre 1.25% et 1.50% sur 36 mois)
- Hausse importante des taux (hausse sur la courbe des taux comprises entre 3.25% et 4.00% sur 36 mois)
- Baisse des taux (baisse de 0.50% sur la courbe des taux après 1 mois)

e) Hypothèses de modélisation

Concernant le calcul de la valeur de marché des fonds propres, les hypothèses de modélisation utilisées dans le système interne de mesure du risque de taux de la Banque ne divergent pas sensiblement des données figurant sur le tableau IRRBB1.

f) Moyens de couverture

Les positions sensibles aux variations de taux sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opération de macro hedge. Exceptionnellement, certaines opérations peuvent faire l'objet d'une couverture de micro hedge.

Dans le cadre de la gestion structurelle de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que l'opération couverte. L'écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c'est-à-dire sous « *Autres actifs* » ou « *Autres passifs* ».

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

g) Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation

Modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE)

- Les flux de paiement sont déterminés sur la base des taux d'intérêt de chaque opération. Les positions à taux d'intérêt variables sont intégrés au calcul sur la base de clés de réplication.
- Les flux de paiements sont calculés sur la base de chaque produit
- Les flux de fonds sont actualisés sur la base des taux à court terme et des taux IRS-mid. Les taux intermédiaires sont calculés par interpolation linéaire.

4. Modifications des revenus attendus (ΔNII)

Pour calculer le revenu net d'intérêt, les opérations arrivant à échéance dans l'horizon de simulation de 12 mois sont renouvelées selon la vue du bilan « constant ».

Les durées moyennes de renouvellement des opérations observées dans le bilan sont utilisées pour la création des nouvelles transactions. Le volume est maintenu constant. Les marges actuelles sont utilisées et appliquées aux nouvelles affaires.

Les positions variables sont évaluées sur la base de propositions établies par des experts pour le scénario de taux d'intérêt de l'IRRBB. Les positions variables sont évaluées en fonction de leur portefeuille de réplication. Les positions dérivées ne sont pas renouvelées.

5. Positions variables

Toutes les positions variables font partie intégrantes de l'analyse. Une clé de réplication est appliquée à chaque type de produit variable. Les clés de réplication sont calculées sur la base des taux d'intérêt historiques des produits et du marché. Périodiquement, le comité ALM évalue la nécessité d'adapter les clés de réplication internes.

6. Positions comportant des options de remboursement

Le bilan de la Banque ne contient aucun produits avec options de remboursement liés à des comportements

7. Placements à terme

Le bilan de la Banque ne contient aucun produits avec options de remboursement liés à des comportements. En cas de retrait anticipé, la valeur de marché s'applique.

8. Options de taux automatiques

Le bilan de la Banque ne contient aucun produit avec option de remboursement automatique, non liées à des comportements.

9. Positions en dérivés

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux, la Banque peut souscrire à des instruments dérivés à des fins de couverture. Les instruments utilisés sont les Swap de taux et les Caps.

10. Autres hypothèses

Néant

”

J’ai pris cette photo depuis le Pavillon : j’adore la lumière du soleil qui traverse et qui illumine la ville. Il y a beaucoup de couleurs différentes qui apparaissent grâce à la lumière. La vue depuis le Pavillon me donne l’impression que la ville est plus grande que quand je m’y balade.

Laila, 12 ans



Impressum

Photographies

© Banque Cantonale du Jura | SeJAC Moutier

Réalisation graphique

Banque Cantonale du Jura - www.bcj.ch

Impression

Imprimerie Roos SA, Crémines

Ma BCJ *Ma banque*

Le rapport de gestion, tiré à 500 exemplaires, est imprimé sur un papier 100% recyclé, labellisé Ange Bleu, certifié FSC, Nordic Swan.

